

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

PARAISANT LE 15 ET LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Matahiti 125
N° 12

TE VEA A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 31
no Me 1976

Cours Franc Pacifique	Polynésie française	France et territoires français d'outre-mer		Etranger		Annonces et avis :
		Voie maritime	Voie aérienne	Voie maritime	Voie aérienne	
Prix d'un exemplaire	25	30	35	55	40	Annonces judiciaires, commerciales et annonces diverses : la ligne 50 fr.
Abonnement : trois mois	150	180	500	210	550	Les mêmes renouvelées : la ligne 30 fr.
six mois	300	360	1.000	420	1.050	Publications de sociétés philanthropiques, littéraires, scientifiques, sportives, coo- pératives, syndicales, etc . . . la ligne . 20 fr
un an	600	750	2.000	840	2.050	

Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie et sont payables d'avance - C.C.P. N° 1139
Les annonces doivent parvenir à l'Imprimerie au plus tard 6 jours ouvrables avant la parution du Journal - B.P. N° 117.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Actes du Pouvoir Central

Textes officiels publiés à titre d'information

	Pages
1976 11 mai Décret portant acquisition de la nationalité française. (Extraits)	418

Actes du Gouvernement Local

1976 1er mars Arrêté n° 1149 BAC répartissant entre les communes les crédits mis à la disposition du fonds intercommunal de péréquation au titre de l'exercice 1976	418
5 mai Arrêté n° 2514 AC.DIR/INFRA concernant les limites de hauteur des mâts des navires stationnant dans le port de Papeete, les dispositions de balisage de ces mâts et les règles de circulation des navires dans les passes d'accès et le chenal de Faaa	420
5 mai Arrêté n° 2539 AA autorisant l'organisation d'une tombola au profit de l'association Maina-Nui de Tahaa	420

5 mai Arrêté n° 2544 BAC/SET fixant les règles d'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classe	421
5 mai Arrêté n° 2545 PECHE ouvrant la pêche des trocas dans les communes de Papara, Paea, et Punaauia	422
6 mai Arrêté n° 2559 AE modifiant l'arrêté n° 1082 AE du 27 février 1976 portant fixation du tarif des frais de manutention à Papeete pour compter du 1er mars 1976	423
7 mai Décision n° 2579 FT accordant une seconde avance sur subvention 1976 au comité territorial des sports	424
7 mai Décision n° 2627 FT autorisant le versement d'un fonds de concours	424
10 mai Arrêté n° 2665 CAB/MIL désaffectant deux parcelles de terrain du domaine privé militaire (ministère de la défense - direction centrale du génie) dépendant du terrain militaire du Taaone, rue du Taaone d'une superficie totale de 120 mètres carrés	424
10 mai Arrêté n° 2666 CAB/MIL désaffectant deux parcelles de terrain du domaine privé militaire (ministère de la défense - direction centrale du génie) sises dans la vallée de Ste Amélie de superficies respectives de 103 et 138 mètres carrés	425
12 mai Arrêté n° 2759 CD rendant exécutoires divers rôles d'impôts directs, perçus au profit du budget local, pour l'exercice 1976	425

12 mai	Arrêté n° 2763 AA autorisant l'organisation d'une tombola au profit de l'association sportive parc à matériel du service des travaux publics.	426
13 mai	Décision n° 2793 FT accordant une subvention à l'association des anciens étudiants de Tahiti.	427
13 mai	Décision n° 2794 FT accordant une subvention au comité local de la croix rouge française.	427
20 mai	Arrêté n° 2988 IDV ordonnant une enquête administrative préalable à la déclaration d'utilité publique concernant les travaux d'aménagement d'une zone d'extraction de matériaux rocheux et des installations annexes dans la vallée de l'Ahonu, commune de Mahina.	428
26 mai	Arrêté n° 3150 TLS portant fixation de l'indice du coût de la vie au 1er mai 1976 et des salaires minima interprofessionnels garantis au 1er juin 1976.	428
	Extraits.	429

Avis officiels

Service du cadastre.— 1°) Avis portant à la connaissance du public que l'île de Kaukura constituant une section de la commune de Arutua est dotée de documents cadastraux.	442
2°) Avis de clôture des opérations de délimitation et de bornage des terres de l'atoll de Niau, commune de Fakarava. (Régularisation).	442
Enquêtes de commodo et comodo :	
- M. Louis You (Paea).	445
- M. et Mme Daniel dit Ania Fong (Faaa).	445
- M. le maire de la commune de Mahina (Mahina).	445
- M. Georges Salmon (Papara).	445

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces judiciaires.	446
Annonces diverses.	446

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

TEXTES OFFICIELS PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

DECRET du 11 mai 1976 portant acquisition de la nationalité française. (J.O.R.F. n° 43 N.C. du 11 mai 1976).

Article premier

Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif

attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent :

Lui Seen Hua, Canton (Chine), 21-03-16, NAT... autorisé à s'appeler légalement Luisen (Jean).

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

ARRETE n° 1149 BAC du 1er mars 1976 répartissant entre les communes les crédits mis à la disposition du fonds intercommunal de péréquation au titre de l'exercice 1976.

Le Gouverneur de la Polynésie française,
 Chef du territoire,
 Officier de la Légion d'Honneur,
 Médaillé militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu le décret du 18 juin 1945 instituant une commune à Uturoa, chef-lieu des îles Sous-le-Vent ;

Vu l'arrêté n° 173 AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu Faaa et Pirae ;

Vu le décret n° 72-407 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 72-668 du 13 juillet 1972 relatif au comité de gestion du fonds intercommunal de péréquation ;

Vu l'évaluation des recettes du budget territorial susceptibles d'être mises à la disposition du FIP au titre de l'exercice 1976 en vertu du prélèvement opéré au profit du fonds intercommunal de péréquation ;

Vu le procès-verbal de la séance du 12 février 1976 du comité de gestion du fonds intercommunal de péréquation,

Arrête :

Article 1er.— En application de la décision du comité de gestion du fonds intercommunal de péréquation dans sa séance du 12 février 1976, les crédits de l'exercice 1976 mis à la disposition du fonds intercommunal de péréquation sont ainsi répartis :

Communes	DOTATION GENERALE			DOTATION POUR INVESTISSEMENT			Total Quote-part (III + VI) VII
	Répartition générale I	Dotation pour charges sco- laires enseigne- ment privé II	Total dotations géné- rales (I + II) III	Dotations pour équipements scolaires IV	Autres dota- tions pour équipements V	Total dotations pour investissement (IV + V) VI	
Australes	49.606.960	0	49.606.960	7.900.000	9.784.747	17.684.747	67.291.707
Raivavae	9.533.814	0	9.533.814	2.400.000	1.880.501	4.280.501	13.814.315
Rapa	3.469.123	0	3.469.123	0	684.269	684.269	4.153.392
Rimatara	6.893.063	0	6.893.063	0	1.359.625	1.359.625	8.252.688
Rurutu	14.137.557	0	14.137.557	5.500.000	2.788.569	8.288.569	22.426.126
Tubuai	15.573.403	0	15.573.403	0	3.071.783	3.071.783	18.645.186
Iles du Vent	848.313.649	11.954.400	860.268.049	155.600.000	167.326.002	322.926.002	1.183.194.051
Arue	59.778.369	0	59.778.369	30.000.000	4.630.400	34.630.400	94.408.769
Faaa	123.793.989	2.305.100	126.099.089	4.000.000	10.026.000	14.026.000	140.125.089
Hitiaa O Te Ra	24.936.521	0	24.936.521	3.000.000	6.859.200	9.859.200	34.795.721
Mahina	34.550.662	0	34.550.662	15.400.000	942.400	16.342.400	50.893.062
Moorea-Maiao	41.137.479	0	41.137.479	4.200.000	8.000.000	12.200.000	53.337.479
Paea	30.413.821	0	30.413.821	9.500.000	5.519.200	15.019.200	45.433.021
Papara	20.428.167	0	20.428.167	7.000.000	10.126.400	17.126.400	37.554.567
Papeete	257.136.854	8.374.500	265.511.354	29.000.000	20.000.000	49.000.000	314.511.354
Pirae	118.301.629	700.300	119.001.929	44.400.000	15.425.600	59.825.600	178.827.529
Punaauia	56.615.493	0	56.615.493	1.500.000	17.294.000	18.794.000	75.409.493
Taiarapu Est	36.649.206	574.500	37.223.706	1700.000	34.087.602	35.787.602	73.011.308
Taiarapu Ouest	23.470.553	0	23.470.553	5.500.000	9.460.000	14.960.000	38.430.553
Teva I Uta	21.100.906	0	23.470.553	400.000	24.955.200	25.355.200	46.456.106
Iles Sous-Le-Vent	127.534.217	879.000	128.413.217	0	25.155.543	25.155.543	153.568.760
Bora Bora	20.684.209	0	20.684.209	0	4.079.866	4.079.866	24.764.075
Huahine	20.789.639	0	20.789.639	0	4.100.662	4.100.662	24.890.301
Maupiti	4.262.353	0	4.262.353	0	840.730	840.730	5.103.083
Tahaa	26.648.491	0	26.648.491	0	5.256.293	5.256.293	31.904.784
Taputapuatea	13.083.265	0	13.083.265	0	2.580.614	2.580.614	15.663.879
Tumaraa	12.716.773	0	12.716.773	0	2.508.325	2.508.325	15.225.098
Uturoa	29.349.487	879.000	30.228.487	0	5.789.053	5.789.053	36.017.540
Iles Marquises	56.334.348	809.200	57.143.548	0	11.111.693	11.111.693	68.255.241
Fatu Hiva	3.770.350	0	3.770.350	0	743.684	743.684	4.514.034
Hiva Oa	12.440.648	337.400	12.778.048	0	2.453.861	2.453.861	15.231.909
Nuku Hiva	14.614.498	471.800	15.086.298	0	2.882.643	2.882.643	17.968.941
Tahuata	5.663.055	0	5.663.055	0	1.117.012	1.117.012	6.780.067
Ua Huka	2.967.080	0	2.967.080	0	585.243	585.243	3.552.323
Ua Pou	16.878.717	0	16.878.717	0	3.329.250	3.329.250	20.207.967
Tuamotu Gambier	69.568.226	0	69.568.226	20.400.000	13.722.015	34.122.015	103.690.241
Anaa	4.844.724	0	4.844.724	2.000.000	955.600	2.955.600	7.800.324
Arutua	4.212.148	0	4.212.148	500.000	830.827	1.330.827	5.542.975
Fakarava	3.750.268	0	3.750.268	1.500.000	739.723	2.239.723	5.989.991
Fangatau	1.867.603	0	1.867.603	0	368.376	368.376	2.235.979
Gambier	4.829.662	0	4.829.662	3.000.000	952.629	3.952.629	8.782.291
Hao	11.210.642	0	11.210.642	0	2.211.248	2.211.248	13.421.890
Hikueru	1.727.031	0	1.727.031	2.000.000	340.649	2.340.649	4.067.680
Makemo	5.492.360	0	5.492.360	2.000.000	1.083.343	3.083.343	8.575.703
Manihi	2.665.853	0	2.665.853	0	525.827	525.827	3.191.680
Napuka	2.555.404	0	2.555.404	1.700.000	504.042	2.204.042	4.759.446
Nukutavake	2.219.034	0	2.219.034	1.500.000	437.694	1.937.694	4.156.728
Pukapuka	948.863	0	*948.863	0	187.159	187.159	1.136.022
Rangiroa	14.770.132	0	14.770.132	6.200.000	2.913.341	9.113.341	23.883.473
Reao	4.242.271	0	4.242.271	0	836.769	836.769	5.079.040
Takarua	2.419.852	0	2.419.852	0	477.305	477.305	2.897.157
Tatakato	1.230.008	0	1.230.008	0	242.613	242.613	1.472.621
Tureia	582.371	0	*582.371	0	114.870	114.870	697.241
Total Général	1.151.357.400	13.642.600	1.165.000.000	183.900.000	227.100.000	411.000.000	1.576.000.000
*Dotation minimum portée à 1.000.000 Frs — Complément pour atteindre ce minimum							468.766
Total de la répartition							1.576.468.766

Art. 2.— Le secrétaire général de la Polynésie française, les chefs de subdivisions administratives, le trésorier-payeur général, les receveurs municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 1er mars 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,

M. VALY.

ARRETE n° 2514 AC.DIR/INFRA du 5 mai 1976 concernant les limites de hauteur des mâts des navires stationnant dans le port de Papeete, les dispositions de balisage de ces mâts et les règles de circulation des navires dans les passes d'accès et le chenal de Faaa.

Le Gouverneur de la Polynésie française,
Chef du territoire,
Officier de la Légion d'Honneur,
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 63-279 du 18 mars 1963 relatif au régime des aérodromes et aux servitudes aéronautiques dans les territoires d'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 1964 portant application dans les territoires d'outre-mer des dispositions de l'arrêté du 31 juillet 1963 modifié par l'arrêté du 4 février 1964 relatif aux spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;

Vu le décret du 15 novembre 1972 instituant des servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements de l'aérodrome de Tahiti-Faaa ;

Sur la proposition du directeur du service de l'aviation civile,

Arrête :

Article 1er.— Les hauteurs maximales applicables aux navires stationnant dans le port de Papeete sont fixées comme suit :

- 15 mètres dans la zone d'extension du quai de pêche en haute mer ;
- 20 mètres au quai de pêche en haute mer ;
- 25 mètres au quai des travaux publics ;
- 28 mètres au quai de cabotage et au quai de transit ;
- 34 mètres au quai de relâche ;
- 37 mètres au dock flottant ;
- 38 mètres au quai des réparations navales et au quai des pétroliers (futur) ;

- 38 mètres au futur quai " Roll on - Roll off " ;
- 40 mètres au quai des pétroliers (actuel) et aux postes n° 1, 2 et 3 du quai au long cours ;
- 45 mètres au quai de la marine nationale ;
- 50 mètres au quai aux paquebots.

Les navires à lège de 45 mètres de hauteur maximale ne pourront stationner au poste n° 1 du quai au long cours qu'après avis du commandant d'aérodrome.

Les navires à lège supérieure à 45 m ne pourront stationner qu'au quai aux paquebots. Leur présence sera préalablement signalée par la capitainerie du port autonome au commandant d'aérodrome.

La localisation des postes et quai précités figure sur le plan partiel SIA 1916.

Art. 2.— Le mât le plus élevé des navires en stationnement dans chacune des zones énumérées ci-dessus sera balisé :

- de jour, par un pavillon U (uniform) du code international ;
- de nuit, par l'éclairage du feu de navigation le plus élevé.

Art. 3.— Pour le trafic maritime dans la passe de Papeete, tout mouvement d'un navire de plus de 15 mètres de hauteur totale au sommet du mât sera subordonné à un accord préalable demandé téléphoniquement par la capitainerie du port autonome ou la direction du port militaire à la tour de contrôle de l'aérodrome à qui seront indiquées les heures et durées prévues d'occupation de la passe. La capitainerie du port autonome et la direction du port militaire seront également tenues d'informer immédiatement la tour de contrôle de l'aérodrome de tout incident ou cas de force majeure provoquant une modification du déroulement des opérations.

Art. 4.— Les navires et embarcations circulant dans le chenal de Faaa, devront respecter les signaux d'interdiction situés à chaque extrémité de la piste. Toute circulation et tout stationnement seront interdits dans les zones hachurées au plan SIA n° 1916 au plus tard 5 minutes après le signal d'interdiction.

Art. 5.— Le directeur du service de l'aviation civile et le directeur du port autonome sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Papeete, le 5 mai 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,

M. VALY.

ARRETE n° 2539 AA du 5 mai 1976 autorisant l'organisation d'une tombola au profit de l'association Maina-Nui de Tahaa.

Le Gouverneur de la Polynésie française,
Chef du territoire,
Officier de la Légion d'Honneur,
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 64-84 du 9 juillet 1964 de l'assemblée territoriale portant réglementation des loteries, rendue exécutoire par arrêté n° 1971 AA du 19 août 1964 ;

Vu la demande non datée de M. Tinorua Mireta, président de l'association Maina-Nui de Tahaa ;

Le conseil de gouvernement en ayant délibéré dans sa séance du 5 mai 1976,

Arrête :

Article 1er.— M. Tinorua Mireta, président de l'association Maina-Nui de Tahaa, est autorisé à organiser une tombola au capital d'émission de 2.000.000 francs composé de 20.000 billets à 100 francs l'un et dont le tirage aura lieu en une seule fois le samedi 19 juin 1976 à Tahaa.

Art. 2.— Le produit de la tombola sera intégralement et exclusivement destiné aux oeuvres de l'association, sous la seule déduction des frais d'organisation et d'achat des lots. Par ailleurs, tout vendeur d'un carnet de 10 billets aura droit à un billet gratuit.

Art. 3.— Le bénéfice de cette autorisation ne pourra être cédé à des tiers.

Art. 4.— Les lots seront les suivants :

1er lot	500.000
2e lot	200.000
3e lot	100.000
4e lot	50.000
5e lot	20.000
6e lot	10.000
7e lot	5.000

Art. 5.— Le contrôle de la tombola sera assuré par une commission composée de :

M. le chef de subdivision administrative des îles Sous-le-Vent	Président
M. le président de l'assemblée territoriale ou son représentant	Membre
M. le trésorier-payeur général	»
M. le président de l'association organisatrice	»

Art. 6.— Le libellé des billets devra être approuvé par la commission prévue à l'article 5 avant toute émission. A cet effet des épreuves d'imprimerie lui seront adressées avant l'impression définitive. Ce libellé ne peut être modifié sans son assentiment.

Les billets devront mentionner :

- la date du présent arrêté ;
- la date et le lieu du tirage ;
- le siège de l'oeuvre bénéficiaire ;
- le montant du capital d'émission autorisé ;
- le prix du billet ;
- le nombre des lots et la désignation des principaux d'entre eux ;
- l'obligation pour les gagnants, de retirer leurs lots dans les trois mois du tirage (les lots non réclamés à l'expiration de ce délai seront acquis de plein droit à l'oeuvre) ;

— le montant de la prime allouée aux vendeurs de billets.

Les billets, dont le prix ne pourra en aucun cas être majoré, ne pourront être colportés, entreposés, mis en vente et vendus en dehors du territoire de la Polynésie française.

Ils ne pourront être remis comme prime à la vente d'aucune marchandise.

Au fur et à mesure de la vente des billets, les fonds ainsi recueillis seront immédiatement versés à la caisse de M. le trésorier-payeur général.

Art. 7.— Le tirage aura lieu en une seule fois. Tout billet invendu dont le numéro sortira au tirage sera immédiatement annulé et il sera procédé à des tirages successifs jusqu'à ce que le sort ait favorisé le porteur d'un billet placé. Aucune autorisation de report de tirage ne sera plus accordée.

Les résultats du tirage devront être obligatoirement publiés au J.O.P.F. et affichés dans les bureaux des communes.

Art. 8.— Préalablement au tirage, les billets invendus seront retournés au siège social.

Art. 9.— Aucun retrait de fonds ou d'intérêts ne pourra être effectué à la caisse du comptable du trésor, avant le tirage des lots, ni sans le visa du président de la commission prévue à l'article 5.

Si, dans un délai de trois mois après la date du tirage de la tombola, les fonds et intérêts n'ont pas été retirés ou si l'association bénéficiaire est dissoute avant leur retrait, les sommes inscrites au compte de cette dernière seront versées par le comptable dépositaire à la caisse des dépôts et consignations d'où elles ne pourront être retirées sans l'autorisation du chef du territoire.

Art. 10.— Dans les deux mois qui suivront le tirage, les organisateurs adresseront au chef du territoire la liste des lots et les numéros gagnants ainsi que le procès-verbal du tirage et le compte-rendu financier de l'opération. Justification sera donnée que les bénéfices ont bien reçu l'affectation indiquée à l'article 1er du présent arrêté.

Art. 11.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 5 mai 1976.

Charles SCHMITT.

ARRETE n° 2544 BAC/SET du 5 mai 1976 fixant les règles d'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classe.

Le Gouverneur de la Polynésie française,
 Chef du territoire,
 Officier de la Légion d'Honneur
 Médaillé militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 et ses textes d'application ;

Le conseil de gouvernement entendu dans sa séance du 5 mai 1976,

Arrête :

Article 1er.— L'école publique pré-élémentaire ou élémentaire est un bâtiment communal à usage scolaire dont la garde est commise à l'instituteur qui ne permettra qu'on le fasse servir à aucun usage étranger à sa destination sauf dérogations précisées aux articles suivants.

Art. 2.— Le directeur d'école peut autoriser dans les locaux scolaires, l'organisation de réunions, manifestations sportives, ventes de charité, kermesses, représentations théâtrales, matinées ou soirées dansantes, conférences, séances cinématographiques, etc... toutes les fois qu'il s'agira d'associations d'anciens élèves, de parents d'élèves, de coopératives scolaires, de sociétés sportives scolaires, de caisses des écoles, de patronnages amis des écoles, etc... Il doit toutefois obtenir l'accord préalable du maire et informer l'inspecteur dont il relève.

Art. 3.— L'autorisation d'utiliser les locaux scolaires en vue d'y faire fonctionner un centre ou une colonie de vacances est accordée dans les conditions indiquées à l'article 2 ci-dessus, et après visa du chef du service de la jeunesse et des sports attestant que les conditions prévues par l'arrêté n° 1694 JS du 9 avril 1974 fixant les conditions sanitaires, matérielles, morales et éducatives de fonctionnement des établissements et centres de vacances et de loisirs, sont bien respectées.

Art. 4.— L'autorisation d'organiser dans les immeubles scolaires une réunion à caractère privé et sans lien avec l'activité scolaire ne peut être accordée, à titre exceptionnel, par le gouverneur ou, par délégation, par le chef de la subdivision administrative qu'en cas d'avis favorables du maire et du chef du service de l'enseignement primaire.

S'il s'agit d'une réunion électorale, celle-ci ne pourra être autorisée qu'à défaut de l'existence d'une autre salle dans la localité.

Cette autorisation ne pourra porter que sur l'utilisation des dépendances suivantes des écoles : préaux, cours, salles de fêtes ou de réunions, à l'exclusion des salles de classes et des cantines scolaires et en dehors des heures scolaires.

Art. 5.— La décision d'utiliser les locaux scolaires pour la tenue d'un bureau de vote à l'occasion d'une consultation électorale est prise par arrêté du gouverneur.

Art. 6.— Les autorisations délivrées selon les procédures prévues aux articles 2, 3 et 4 précédents s'accompagnent de l'obligation pour les personnes ou collectivités qui les ont obtenues, de prendre à leur charge les frais de nettoyage ainsi que la réparation des dégradations mobilières et immobilières éventuelles.

Art. 7.— Tout local scolaire inoccupé peut être mis, par décision du chef du service de l'enseignement, à la disposition du conseil municipal. Toutefois, l'occupation à des fins non scolaires sera toujours révoquée de plein droit.

Elle ne devra créer en tout état de cause aucune gêne aux services scolaires.

Un local reconnu définitivement inutilisable pour le service scolaire ou post-scolaire peut être désaffecté par le gouverneur après avis du chef du service de l'enseignement.

Art. 8.— Le chef du service de l'enseignement, les inspecteurs départementaux de l'éducation, les directeurs d'écoles publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès sa date de publication au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Papeete, le 5 mai 1976.

Charles SCHMITT.

ARRETE n° 2545 PECHE du 5 mai 1976 ouvrant la pêche des trocas dans les communes de Papara, Paea et Punaauia.

Le Gouverneur de la Polynésie française,
Chef du territoire,
Officier de la Légion d'Honneur,
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 836 ELV du 11 avril 1962 interdisant la pêche des trocas en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1449 AA du 2 mai 1967, rendant exécutoire la délibération n° 67-28 du 23 mars 1967 portant création et organisation du service de la pêche ;

Vu l'arrêté n° 2792 AA du 24 octobre 1968 déterminant l'échelle des peines applicables aux infractions à la réglementation résultant des délibérations de l'assemblée territoriale ;

Vu l'arrêté n° 145 AA du 13 janvier 1971 rendant exécutoire la délibération n° 70-112 du 29 octobre 1970 de l'assemblée territoriale de la Polynésie française, réglant la pêche des trocas ;

Vu l'arrêté n° 743 AA du 2 mars 1973 rendant exécutoire la délibération n° 73-15 du 1er février 1973 modifiant la délibération n° 67-28 du 23 mars 1967 ;

Le conseil de gouvernement en ayant délibéré dans sa séance du 5 mai 1976,

Arrête :

Article 1er.— La pêche des trocas, destinés à la vente est ouverte dans les communes de Papara, Paea et Punaauia pour une période indéterminée à compter du 4 mai 1976, jusqu'à concurrence du tonnage suivant :

Papara	20 tonnes brutes
Paea	15 tonnes brutes
Punaauia	15 tonnes brutes

Art. 2.— Les dates de fermetures de pêche des trocas seront arrêtées au fur et à mesure que sera atteint, dans les communes de Papara, Paea et Punaauia, le quota de troca fixé à l'article 1er sans pour autant se prolonger au-delà du 28 mai 1976.

Art. 3.— Les jours et horaires de pêche sont définis par le comité de surveillance, en accord avec le service de la pêche.

Art. 4.— Est interdite la pêche des trocas :

- en dehors des lagons de Papara, Paea et Punaauia ;
- situés dans les zones de réserve ;
- marqués pour les recherches scientifiques ;
- de taille inférieure à 8 cm, mesurés à leur base et dans leur diamètre le plus grand ;
- de taille supérieure à 12 centimètres, mesurés à leur base et dans leur diamètre le plus grand ;
- en dehors des jours et heures fixés à l'article 3 précédent.

Art. 5.— Les coquilles de trocas devront être débarrassées de leurs corps soit par immersion dans l'eau bouillante pendant 15 à 20 minutes soit à l'aide d'un crochet métallique.

Tout troca dont le temps d'immersion dans l'eau bouillante aura été supérieur à trente minutes sera considéré comme invendable et sera détruit par les agents de contrôle du service de la pêche.

Art. 6.— Seront seuls autorisés à acheter des trocas les titulaires munis de cartes professionnelles d'acheteurs de trocas délivrées par le chef du service de la pêche.

Art. 7.— Tous les trocas pêchés doivent être présentés au comité de surveillance des ventes et leur origine authentifiée par un certificat délivré par le maire.

Art. 8.— Sur les lieux de plonge le transport du troca vivant ou non est interdit entre le coucher et le lever du soleil. Toutefois, l'embarquement et le transport des trocas qui ont été présentés et agréés par le comité de surveillance des ventes sont autorisés à tout moment.

Art. 9.— La surveillance de la pêche des trocas sera exercée sous le contrôle du chef du service de la pêche par les agents de son service.

Art. 10.— L'application des peines en cas d'infractions sera celle prévue par la délibération n° 70-112 du 29 octobre 1970.

Art. 11.— Le chef de la subdivision des îles du Vent, le chef du service judiciaire et le chef du service de la pêche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 5 mai 1976.
Charles SCHMITT.

ARRETE n° 2559 AE du 6 mai 1976 modifiant l'arrêté n° 1082 AE du 27 février 1976 portant fixation du tarif des frais de manutention à Papeete pour compter du 1er mars 1976.

Le Gouverneur de la Polynésie française,
Chef du territoire,
Officier de la Légion d'Honneur
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret du 21 novembre 1933 portant réorganisation judiciaire dans les Etablissements français de l'Océanie, et notamment son article 237 ;

Vu le décret du 2 mai 1939 pris pour l'application de la loi du 11 juillet 1938 ;

Vu la décision n° 1082 AE du 27 février 1976 portant fixation du tarif des frais de manutention à Papeete pour compter du 1er mars 1976 ;

Vu la demande déposée par le syndicat professionnel des acconiers " UNIMAP " ;

Sur le rapport du chef du service des affaires économiques ;

Le conseil de gouvernement en ayant délibéré dans sa séance du 5 mai 1976,

Arrête :

Article 1er.— Le tarif des frais de manutention applicable à Papeete, par les compagnies de navigation maritime et les sociétés d'acconage est modifié et complété comme suit, pour ce qui concerne les conteneurs :

Au débarquement et à l'embarquement :

Conteneurs :	en francs CFP
- Conteneurs vides	172.- le mètre cube
- Conteneurs pleins (à l'exclusion des conteneurs de sacheries)	851.- le mètre cube
- Conteneurs/sacheries légères : malt, engrais agricoles, aliments préparés pour animaux d'élevage	538.- le mètre cube
- Conteneurs/autres sacheries	598.- le mètre cube

Le reste du tarif sans changement.

Art. 2.— Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront sanctionnées par les peines prévues à l'article 46 de la loi du 11 juillet 1938 et par l'article 10 du décret du 2 mai 1939 susvisé.

Art. 3.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera, selon la procédure d'urgence.

Papeete, le 6 mai 1976.

Le gouverneur,
Par délégation :

Le secrétaire général,
M. VALY.

DECISION n° 2579 FT du 7 mai 1976 accordant une avance sur subvention.

Le Gouverneur de la Polynésie française,
 Chef du territoire,
 Officier de la Légion d'Honneur,
 Médaillé militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret financier du 30 décembre 1912 relatif au régime financier des territoires d'outre-mer ;

Vu le décret du 19 juin 1938 relatif au contrôle des subventions accordées sur les fonds des budgets généraux, locaux ou spéciaux des territoires d'outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 825 FT du 4 avril 1964 déterminant les modalités de contrôle des subventions accordées sur les fonds du territoire ;

Vu les inscriptions budgétaires ;

Vu la demande du président du comité territorial des sports et les justifications présentées,

Décide :

Article 1er.— Une seconde avance d'un million de francs (1.000.000) sur sa subvention 1976 est accordée au comité territorial des sports.

Art. 2.— La dépense est imputable au budget local de fonctionnement : chapitre 43, article 1, exercice 1976.

Art. 3.— La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 7 mai 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,

M. VALY.

DECISION n° 2627 FT du 7 mai 1976 autorisant le versement d'un fonds de concours.

Le Gouverneur de la Polynésie française,
 Chef du territoire,
 Officier de la Légion d'Honneur,
 Médaillé militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 75-14 du 3 janvier 1975 de l'assemblée territoriale de la Polynésie française portant modification du budget local d'équipement, exercice 1974 ;

Vu la délibération 75-26 du 25 janvier 1975 arrêtant le budget territorial pour l'exercice 1975, ensemble les délibérations modificatives, notamment la délibération 75-109 du 10 juillet 1975,

Décide :

Article 1er.— Est autorisé le versement au fonds intercommunal de péréquation d'un fonds de concours de quatre millions cinq cent mille francs (14.500.000) pour l'équipement hydraulique des communes.

Art. 2.— La dépense est imputable au budget territorial : chapitre 56, article 9, exercice 1975.

Art. 3.— La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 7 mai 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,

M. VALY.

ARRETE n° 2665 CAB/MIL du 10 mai 1976 désaffectant deux parcelles de terrain du domaine privé militaire (ministère de la défense - direction centrale du génie) dépendant du terrain militaire du Taaone, rue du Taaone d'une superficie totale de 120 mètres carrés.

Le Gouverneur de la Polynésie française,
 Chef du territoire,
 Officier de la Légion d'Honneur,
 Médaillé militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu l'instruction ministérielle n° 15092 CAB/AM du 14 août 1952, relative à l'affectation et à la désaffectation des immeubles domaniaux de l'Etat ;

Vu la décision ministérielle n° 000.007 DEF/DCG/D en date du 6 janvier 1976 du ministre de la défense,

Arrête :

Article 1er.— Sont désaffectées et remises au domaine privé de l'Etat non affecté en vue de leur aliénation deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 120 m² situées en bordure du chemin vicinal dit " rue du Taaone ", commune de Pirae, dépendant du domaine militaire de l'Etat dénommé " Le Taaone " ayant chacune les caractéristiques suivantes :

1°) parcelle de quarante huit mètres dix centimètres (48,10 m) de long sur deux mètres (2 m) de large (valeur arrondie à 100 m²) ;

2°) parcelle en forme de triangle de vingt mètres carrés (20 m²) de surface située à l'angle de la rue du Taaone et de l'avenue du Général de Gaulle,

ainsi que le tout figure sur le plan parcellaire au 1/5000e extrait du plan de Tahiti au 1/5000e.

Art. 2.— Le chef du service des domaines " Etat ", le directeur de l'infrastructure des armées en Polynésie et du centre d'expérimentations du Pacifique à Papeete sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 10 mai 1976.

Charles SCHMITT.

ARRETE n° 2666 CAB/MIL du 10 mai 1976 désaffectant deux parcelles de terrain du domaine privé militaire (ministère de la défense - direction centrale du génie) sises dans la vallée de Ste Amélie de superficies respectives de 103 et 138 mètres carrés.

Le Gouverneur de la Polynésie française,
Chef du territoire,
Officier de la Légion d'Honneur,
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu l'instruction ministérielle n° 15092 CAB/AM du 14 août 1952, relative à l'affectation et à la désaffectation des immeubles domaniaux de l'Etat ;

Vu la décision ministérielle n° 000764 DEF/DCG/D en date du 23 mars 1976 du ministre de la défense,

Arrête :

Article 1er.— Sont désaffectées et remises au domaine privé de l'Etat non affecté, en vue de leur aliénation, deux parcelles de terrain dépendant du domaine militaire de l'Etat dépendant du terrain de la vallée de Ste Amélie anciennement appelé " le champ d'herbes ", composées comme suit :

1°) une parcelle de 103 mètres carrés en forme de triangle dont l'un des sommets est constitué par la borne militaire n° 37 et délimitée :

- au nord-est, le long de la route de Ste Amélie sur 9,45 m,
- au sud-est, sur une longueur de 22 m,
- à l'ouest, par la propriété Céran-Jérusalémy sur 23,55 m,

2°) une parcelle de 138 mètres carrés à usage de chemin d'accès à la propriété de M. Vanizette délimitée :

- au nord-est, le long de la route de Ste Amélie sur 3 m,
- au nord-ouest, le long de la propriété Céran-Jérusalémy sur 21,50 m, 20,30 m et le long de la propriété Vanizette sur 4,20 m,
- au sud-est, par le surplus du domaine militaire sur 46,00 m environ, ainsi que le tout figure sur les deux plans parcellaires au 1/500e établis par la direction de l'infrastructure des armées en Polynésie et du C.E.P. par reproduction de plans établis le premier par le géomètre P. Tarahu le 8 mars 1958 et le second par M. B. Lehartel le 9 septembre 1960.

Art. 2.— Le chef du service des domaines " Etat ", le directeur de l'infrastructure des armées en Polynésie et du centre d'expérimentations du Pacifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 10 mai 1976.

Charles SCHMITT.

ARRETE n° 2759 CD du 12 mai 1976 rendant exécutoires divers rôles d'impôts directs, perçus au profit du budget local, pour l'exercice 1976.

Le Gouverneur de la Polynésie française,
Chef du territoire,
Officier de la Légion d'Honneur,
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret du 30 décembre 1912 et les textes modificatifs subséquents, notamment les articles 160 et 160 bis ;

Vu le code des impôts directs institué par la délibération du 16 novembre 1950 de la commission permanente de l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie et les textes modificatifs subséquents ;

Vu l'arrêté n° 1751 FT du 31 mars 1976 portant ouverture de crédits provisoires au titre du budget local ordinaire de l'exercice 1976 et, en particulier, son article 3 ;

Vu l'avis du trésorier-payeur général ;

Le conseil de gouvernement en ayant délibéré dans sa séance du 12 mai 1976,

Arrête :

Article 1er.— Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles détaillés ci-dessous, perçus au profit du budget local pour l'exercice 1976, et s'élevant à la somme totale de : quatre cent cinquante-sept millions quatre cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept francs (457.464.847), savoir :

PERCEPTION DE TAHITI

Rôle n° 1 — Exercice 1976

I — Recettes du budget local :

Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers. 28.445.299 »

II — Recettes à imputer au compte n° 61-06 :

Sommes à répartir 1.098.308 »

Total de la perception 29.543.607 »

Rôle n° 7 — Exercice 1976

I — Recettes du budget local :

Impôt sur les sociétés 403.352.190 »

Prélèvement territorial de solidarité 19.499.200 »

Total 422.851.390 »

II — Recettes à imputer au compte n° 61-06 :

Sommes à répartir 5.069.850 »

Total 5.069.850 »

Total de la perception 427.921.240 »

TOTAL GENERAL 457.464.847 »

La date de mise en recouvrement des rôles visés ci-dessus est fixée au 31 mai 1976.

Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 12 mai 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,

M. VALY.

ARRETE n° 2763 AA du 12 mai 1976 autorisant l'organisation d'une tombola au profit de l'association sportive parc à matériel du service des travaux publics.

Le Gouverneur de la Polynésie française,

Chef du territoire,

Officier de la Légion d'Honneur

Médaillé militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 64-84 du 9 juillet 1964 de l'assemblée territoriale portant réglementation des loteries, rendue exécutoire par arrêté n° 1971 AA du 19 août 1964 ;

Vu la demande en date du 13 avril 1976 de M. Tapea O., vice-président de l'association sportive parc à matériel du service des travaux publics ;

Le conseil de gouvernement en ayant délibéré dans sa séance du 12 mai 1976,

Arrête :

Article 1er.— M. Tapea O., vice-président de l'association sportive parc à matériel du service des travaux publics, est autorisé à organiser une tombola au capital d'émission de 8.000.000 francs composé de 80.000 billets à 100 francs l'un et dont le tirage aura lieu en une seule fois le 3 octobre 1976 à Papeete.

Art. 2.— Le produit de la tombola sera intégralement et exclusivement destiné à l'achat de matériel sportif, déplacement dans les îles pour les rencontres amicales et organisation de tournois corporatifs, sous la seule déduction des frais d'organisation et d'achat des lots. Par ailleurs, tout vendeur d'un carnet de 10 billets aura droit à deux billets gratuits.

Art. 3.— Le bénéfice de cette autorisation ne pourra être cédé à des tiers.

Art. 4.— Les lots seront les suivants :

1er lot	2.000.000
2e lot	500.000
3e lot	200.000
4e lot	50.000
5e lot	50.000
6e lot	50.000
7e lot	20.000
8e lot	20.000
9e lot	5.000
10e lot	5.000

Une prime de 100.000 francs sera remise au vendeur du gros lot.

Art. 5.— Le contrôle de la tombola sera assuré par une commission composée de :

M. le chef du service des affaires administratives	Président
M. le président de l'assemblée territoriale ou son représentant	Membre
M. le trésorier-payeur général	»
M. le président de l'association organisatrice	»

Art. 6.— Le libellé des billets devra être approuvé par la commission prévue à l'article 5 avant toute émission. A cet effet des épreuves d'imprimerie lui seront adressées avant l'impression définitive. Ce libellé ne peut être modifié sans son assentiment.

Les billets devront mentionner :

- la date du présent arrêté ;
- la date et le lieu du tirage ;
- le siège de l'oeuvre bénéficiaire ;
- le montant du capital d'émission autorisé ;
- le prix du billet ;
- le nombre des lots et la désignation des principaux d'entre eux ;
- l'obligation pour les gagnants, de retirer leurs lots dans les trois mois du tirage (les lots non réclamés à l'expiration de ce délai seront acquis de plein droit à l'oeuvre) ;
- le montant de la prime allouée aux vendeurs de billets.

Les billets, dont le prix ne pourra en aucun cas être majoré, ne pourront être colportés, entreposés, mis en vente et vendus en dehors du territoire de la Polynésie française.

Ils ne pourront être remis comme prime à la vente d'aucune marchandise.

Au fur et à mesure de la vente des billets, les fonds ainsi recueillis seront immédiatement versés à la caisse de M. le trésorier-payeur général.

Art. 7.— Le tirage aura lieu en une seule fois. Tout billet invendu dont le numéro sortira au tirage sera immédiatement annulé et il sera procédé à des tirages successifs jusqu'à ce que le sort ait favorisé le porteur d'un billet placé. Aucune autorisation de report de tirage ne sera plus accordée.

Les résultats du tirage devront être obligatoirement publiés au J.O.P.F. et affichés dans les bureaux des communes.

Art. 8.— Préalablement au tirage, les billets invendus seront retournés au siège social.

Art. 9.— Aucun retrait de fonds ou d'intérêts ne pourra être effectué à la caisse du comptable du trésor, avant le tirage des lots, ni sans le visa du président de la commission prévue à l'article 5.

Si, dans un délai de trois mois après la date du tirage de la tombola, les fonds et intérêts n'ont pas été retirés ou si l'association bénéficiaire est dissoute avant leur retrait, les sommes inscrites au compte de cette dernière seront versées par le comptable dépositaire à la caisse des dépôts et consignations d'où elles ne pourront être retirées sans l'autorisation du chef du territoire.

Art. 10.— Dans les deux mois qui suivront le tirage, les organisateurs adresseront au chef du territoire la liste des lots et les numéros gagnants ainsi que le procès-verbal du tirage et le compte-rendu financier de l'opération. Justification sera donnée que les bénéficiaires ont bien reçu l'affectation indiquée à l'article 1er du présent arrêté.

Art. 11.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 12 mai 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,

M. VALY.

DECISION n° 2793 FT du 13 mai 1976 accordant une subvention.

Le Gouverneur de la Polynésie française,

Chef du territoire,

Officier de la Légion d'Honneur,

Médaillé militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret financier du 30 décembre 1912 relatif au régime financier des territoires d'outre-mer ;

Vu le décret du 19 juin 1938 relatif au contrôle des subventions accordées sur les fonds des budgets généraux, locaux ou spéciaux des territoires d'outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 825 FT du 4 avril 1964 déterminant les modalités de contrôle des subventions accordées sur les fonds du territoire ;

Vu les inscriptions budgétaires ;

Vu la demande du président de l'association des anciens étudiants de Tahiti et les justifications présentées,

Décide :

Article 1er.— Une subvention de deux cent cinquante mille (250.000) francs est accordée pour l'année 1975 à l'association des anciens étudiants de Tahiti.

Art. 2.— La dépense est imputable au budget local de fonctionnement : chapitre 43, article 31, exercice 1975.

Art. 3.— La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 13 mai 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,

M. VALY.

DECISION n° 2794 FT du 13 mai 1976 accordant une subvention.

Le Gouverneur de la Polynésie française,

Chef du territoire,

Officier de la Légion d'Honneur,

Médaillé militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret financier du 30 décembre 1912 relatif au régime financier des territoires d'outre-mer ;

Vu le décret du 19 juin 1938 relatif au contrôle des subventions accordées sur les fonds des budgets généraux, locaux ou spéciaux des territoires d'outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 825 FT du 4 avril 1964 déterminant les modalités de contrôle des subventions accordées sur les fonds du territoire ;

Vu les inscriptions budgétaires ;

Vu la demande de la présidente du comité local de la Croix Rouge française et les justifications présentées,

Décide :

Article 1er.— Une subvention de *trois cent mille francs* (300.000 CP) est accordée pour l'année 1975 au comité local de la Croix Rouge française.

Art. 2.— La dépense est imputable au budget local de fonctionnement : chapitre 43, article 27, exercice 1975.

Art. 3.— La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 13 mai 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,

M. VALY.

ARRETE n° 2988 IDV du 20 mai 1976 ordonnant une enquête administrative préalable à la déclaration d'utilité publique concernant les travaux d'aménagement d'une zone d'extraction de matériaux rocheux et des installations annexes dans la vallée de l'Ahonu, commune de Mahina.

Le Gouverneur de la Polynésie française,

Chef du territoire,

Officier de la Légion d'Honneur,

Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu l'acte n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;

Vu les deux rapports du laboratoire des travaux publics en date des 1er décembre 1969 et 6 janvier 1975 ;

Vu la convention en date du 13 février 1973 passée entre la commune de Mahina et la SETIL pour la réalisation de réserves foncières, et la délibération municipale n° 8, en date du même jour approuvant ladite convention, cette délibération ayant été elle-même approuvée par l'autorité de tutelle le 21 février 1973 ;

Vu la délibération municipale n° 5 du 29 mars 1976 approuvant le projet des travaux d'aménagement d'une zone d'extraction de matériaux rocheux dans la vallée de l'Ahonu ;

Vu les pièces de l'enquête ;

Le conseil de gouvernement ayant été consulté dans sa séance du 12 mai 1976,

Arrête :

Article 1er.— Il sera procédé conformément aux dispositions de l'article 3 du décret du 5 novembre 1936,

réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique en Polynésie française, à une enquête administrative préalable sur l'utilité publique concernant les travaux d'aménagement d'une zone d'extraction de matériaux rocheux et des installations annexes, dans la vallée de l'Ahonu, commune de Mahina.

Art. 2.— Ladite enquête sera ouverte le 3 juin 1976 aux bureaux de la mairie de Mahina.

Art. 3.— Est désigné, M. Raymond Van-Bastolaer adjoint au directeur d'école de Mahina 1, en qualité de commissaire enquêteur.

Art. 4.— En conséquence, un dossier comprenant les plans du projet, sera déposé aux bureaux de la mairie pendant 10 jours pleins et consécutifs du 3 juin 1976 au 13 juin 1976. Toute personne pourra en prendre connaissance chaque jour aux heures et jours ouvrables dans les bureaux de la mairie de Mahina.

Art. 5.— A l'expiration de ce délai de 10 jours, le commissaire enquêteur recevra aux bureaux de ladite mairie, pendant 3 jours pleins et consécutifs du 14 juin 1976 au 17 juin 1976 inclusivement, les déclarations des habitants et intéressés sur l'utilité publique des travaux projetés. Les intéressés pourront consigner directement leurs observations sur un registre qui sera ouvert spécialement à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur qui les visera et les annexera audit registre.

Art. 6.— Le conseil municipal de la commune sera appelé à examiner les observations éventuelles et à émettre son avis par une délibération motivée dans le procès-verbal qui sera joint aux pièces de l'enquête avant le renvoi du dossier à M. le chef de la subdivision administrative des îles du Vent, pour transmission à M. le gouverneur de la Polynésie française, chef de territoire.

Art. 7.— Avis du présent arrêté sera, avant la date fixée pour l'ouverture de l'enquête, publié par voie d'affiches à la mairie de Mahina et dans les endroits les plus fréquentés de la commune. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat du maire. Cette pièce sera jointe au dossier de l'enquête.

Art. 8.— M. le maire de Mahina, M. le chef de subdivision administrative des îles du Vent, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Papeete, le 20 mai 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,

M. VALY.

ARRETE n° 3150 TLS du 26 mai 1976 portant fixation de l'indice du coût de la vie au 1er mai 1976 et des salaires minima interprofessionnels garantis au 1er juin 1976.

Le Gouverneur de la Polynésie française,

Chef du territoire,

Officier de la Légion d'Honneur

Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 instituant un code du travail dans les territoires d'outre-mer ;

Vu l'article 237 du décret du 21 novembre 1933 portant réorganisation judiciaire et fixant les règles de procédure en Océanie ;

Vu l'arrêté n° 4177 AET du 29 décembre 1972 créant un nouvel indice officiel du coût de la vie ;

Vu l'arrêté n° 211 TLS du 18 janvier 1973 déterminant les modalités de la fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti, notamment en ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté n° 459 TLS du 29 janvier 1976 portant fixation de l'indice du coût de la vie et des salaires minima interprofessionnels garantis ;

Vu l'enquête effectuée par la commission paritaire de l'indice du coût de la vie à la date du 6 mai 1976 ;

Vu l'avis de la commission consultative du travail consultée le 7 mai 1976 ;

Le conseil de gouvernement entendu en sa séance du 26 mai 1976,

Arrête :

Article 1er.— La valeur de l'indice du coût de la vie créé par arrêté n° 4177 AET du 29 décembre 1972 susvisé, est fixée à :

- 151,07 pour compter du 1er janvier 1976
- 151,50 pour compter du 1er mars 1976
- 153,34 pour compter du 1er mai 1976

(Indice 100 au 1er novembre 1972).

Art. 2.— Les salaires minima interprofessionnels garantis sont en conséquence fixés comme suit pour compter du 1er juin 1976.

- 88,10 frs par heure pour le secteur général (SMIG)
- 73,40 frs par heure pour le secteur agricole (SMAG)

Art. 3.— Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 26 mai 1976.

Charles SCHMITT.

EXTRAITS

Pensions, nominations, mutations, congés, etc...

SERVICE TERRITORIAL DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

Par décision n° 4091 SET du 5 septembre 1975.— Dans les établissements d'enseignement public et privé désignés

ci-après, une bourse, demi-bourse ou aide-scolaire locale est renouvelée, transférée ou transformée pour l'année scolaire 1975-1976 pour chacun des élèves dont les noms suivent :

ETABLISSEMENTS PUBLICS LYCEE PAUL GAUGUIN

Renouvellement :

Demi-bourses

Atae Vaite Tumanaehiva, Bambridge Moea Bella, Barnings Maurice Temau, Bryant Antoinette Teraiefa, Chaine Tapeta Tehaavi, Chenu Marina, Ching Liliane, Dauphin Henri, Degage Yasmina Merevini, Dordillon Jacques Paul, Drollet John René, Drollet Linda Tiare, Drollet Marcelle Faatiarau, Dugay Alain Teiva, Ellacott Emeline Mary, Ellacott Henry Thomas, Fan Jean, Faremiro Benjamine Linda, Ferrand Marc Yves, Flohr Maire, Gauthier Rose-Mere Teipo, Gobrait Dayna Tehea, Haoatai Monica Mé-lita, Huioutu Jean-Jacques Atopa, Hurupa Annie Lendrey, Itchner Armelle Laure, Itchner Wilson Teva, Klein Lucienne Mareva, Lai Ronald, Law Violette, Lenoir Amélie Mareva, Lin Sin Mauarii Christina, Lupant Véronique Hemoana, Luta Robert Mahinui, Maihuti Patrick Moana, Manin Jacques Aiemata, Mare Christiane Tetahina, Mari teragi Céline Terapuearii, Mariteragi Howard Tiave, Maro Julie Teupo, Marotau Micheline Vahinetua, Marsault Bruno Isidore, Marsault Wenny Sui Ling, Ng Sylvette, Nordman Clarita Tefaarere, Ory Dominique, Paari Pascale Vaite, Papaura Gilles Munanui, Paquier Rose-Mery Daniella, Peni Astrid Aimata, Peni Athalie Tetuanui, Peni Yma Erita, Poura Caroline Tearai, Putua Emilienne Léa, Raihauti Ambroise Arié, Raufauore Efaraima, Robson Ralph Tuarii, Roscol Samuel, Sing Ling Giovanni, Spies Hilda Teroti, Spies Linda, Sun Philippe, Tapatoa Franck, Tapea Ludmilla Moana, Tapea Nadine Mihimana, Tchang Brigitte, Teahu Terita Hélène, Teamotuitau Jean-Pierre Temaeva, Teamotuitau Lydia Roiti, Tehihira Elisa Eri, Tehihira Elisabeth, Tehihira Madeleine Wilma, Tekurio Oona Rotahi, Témaurioraa Emilienne Teura, Terai David, Terai Moeata Elvire, Tetuanui Eddie Hiro, Tevaeaari Robert, Thième Bélinda Mareva, Thième Heidi Tiare, Thunot Tearai, Tuania Charley, Tuhiri Yves, Teteirihia Tevahine-nui Laurence, Vahineturai Viviane, Villierme Paul Rocky, Wan Sam Kao Gréta, Wong Jacques, Yon Yue Chong Régis, Yu Tim Lionel Ariiorai.

Bourses entières

Adams Chester Heimata, Ahnne Odile Titaua, Ahu Lazare, Aiamu Arlette Maire, Amaru Patrick Araia, Amaru Tania Tevaeura, Ami Gilda, Ami Rose Ani, Apéang Hubert Temarii, Arai Maire Jeanne, Arnould Joseph Pakii, Aro Flavio Ghislan, Aro Sabrina Doris, Aromaiterai Poheroa Vera, Atani Whilhelmine, Avaemai Hélène, Bennett Ghislaine Carinne, Bennett Glenn Frank, Berdichevski Daniel Tihoti, Berdichevski Lydia Tiare, Bertho Daniel Lehi, Bescond Patricia Catherine, Biret Hans Lorry, Bonsignori Daïna Teroro, Brémond Ginette, Brodien Moea, Brodien Tumata, Burns Avelina, Burns Nathalie, Caspar Leina'ala, Charles Syli Mita, Chee-Ayee Théodore Hitirere, Cheou Djeen, Cheou Liza, Cheou Chip Niène Marita, Cheung Sen Laurina, Chevrier Rosemonde, Chin Angélo, Ching Angèle Maheata, Ching Soy Geneviève, Ching Soy Noeline Heipua, Chung Anna, Clark Georges Wilfred, Colombani Steven, Deflesselle Diane Chantal, Degage Bruna Miriama, Deligny Amélie Christiane, Deligny Elisabeth Ma-reura, Deligny Marie-Madeleine, Dexter Ahuura, Domingo

Bruno Léon, Domingo Eileen Christiane, Duval Thérèse Emilienne, Epetahui Dolorès, Epetahui Mareva Adelaïde, Faaeva Augustine Vahinerii, Faana Véronique Teura, Faatahe Juliana Ahuura, Faatau Noéline, Fanaura Gérine, Fang Yam Choy Eric Tepori, Farauru Karina Toahiti, Fareea Roseline, Fareura Noéline Dora, Fercot Claude Jean-Jacques, Fong Yam Soy Léna, Foster Valentine Vairaitaata, Ganahoa Ravatua Maronui, Genay Christine Berthe, Germain Alexandre Iréa, Gilliet Orthélie, Gobraït Nelson Osmond, Godfrey Céline, Gooding Vai Vianello, Graffe Georgina, Graffe Marehani Paule, Grand Dolorès Elva, Grand Pascal Franck, Guilloux Selma Apehia, Guirouard-Aizee Jocelyne, Haiti Yolande, Hamau-Teurarii Jean-Marie, Hamblin Edouard Heetu, Hamblin Moetu, Handerson John Heimata, Haneremarama Maurice, Haoa Jean-Claude Viriamu, Hauata Annette, Hauata Cyrille, Hauata Joséphine, Hauata Takaria, Heimata Yasmina Hélène, Heuea Moana Sergine, Hira Hunarii, Hokuin Félicité Vavi, Hokuin Gérard, Holman Nicole, Hopu Leilani René, Horoi Rosalie Rirava, Huaatua Lélia Maeva, Huaatua Liliane Maire, Huaatua Roger, Huioutu Pascal Robert, Huri Ariioehau, Huri Eteta Marguerite, Huri Marie-José, Hutihuti Pairu Patricia, Ihorai Juliette Teura, Ioane Jacky Mahana, Ioane Vatea Yohanna, Iotefa Virginie Tuairau, Ip Lee Hoi Joël Ip Lee Hoi Poema, Itchner Simone Maire, Ji Siou Auxilia, Ji Siou Flavia, Ji Siou Juanita, Juventin Linda, Kautai Bella Niera, Keck Vaea Teata, Labaste Elizabeth, Labbeyi Hinano Heiarii, Labbeyi Maïte Soraya, Lacroix Georges, Lai Hinano Chantal, Laille Linda, Lai Wong Miriama, Lanteires Victorine Joana, Lau Tchoung, Lau Tetua, Ledu Marie-Louise Tehei, Lee Vahinemoea Teehu, Lee Seng Jacquo, Lee Sheng Jean-Paul, Lei Camélia Titaina, Lei Jacqueline Titaua, Léon Moeata Léa, Lin Sin François Tuarau, Li Seng Laurette, Lissoux Christian, Lorfèvre Hinano Lydia, Lo Shing Tetuanuimarama, Lo Tsiou Rose, Lucas Antonio, Lucas Damien Tutehau, Lucas Honorine Ura, Lui Wong Béatrice, Ly Wa Ut Diana, Mahaa Teuruheiroro, Mahai Nora, Mahutatua Mareva, Mai André Tiareretua, Mai Giovanni Niutahi, Mai Patrick Tamaehu, Mai Thérèse Tevava, Mai Yolina Béatrice, Maie René Manoël, Maitere Henri, Maitere Maire, Maitere Mihimana, Manarani Poema, Manate John Toni, Manate Olivia, Manin Denis Peerava, Mao Patrick, Maoni Virginie, Mara Eric, Marae Eva, Marae Marianne, Marcantoni Marina Teura, Mare Tania, Marescot Anne Hélène, Marescot Xavier René, Mariassoucé Olivette Mere, Mariteragi Alexis Wong Kiau, Mariteragi Roseline Paia, Mariteragi Teipo Caroline, Mariteragi Edwin, Maro Célestine Marie, Matae Tetua Marc, Mataitai Pierre, Mauahiti Huguette, Maufene Sylviane Moeata, Maui Pierre, Mauri Moeraï, Maurin Dolorès Sophie, Maurin Gérard Yvan, Mercier Marcellino Jean, Mii Sidonie Miriama, Moe Teta, Moeroa Temorere, Moo Sing Rosita Paia, Mopi Léonie Mairau, Mou Sing Irma, Nanai Josette, Nanai Régina, Natua Louise Tetuanui, Nauta Yardley Karl, Neagle Monique, Neagle Yannick, N'Guyen Marie, Niva Pauline, Nordman Sylvana Tupuhina, Onee Etienne Taputu, Onee Mere, Opuu Christian Tauraa, Orbeck Hyacinthe, Paari Manutahi, Paeamara Henriette, Paint Kouï Harold, Palmer Morton, Panai Vincent, Paofai Christian Rere, Paofai Hélène, Parau Tuteamaru, Patu Denis Pereitai, Pautheha Joséphine, Pautu Maire Norine, Payet Marie-France, Peni Carlota Vahinerii, Peni Christa Heipua, Peni Florenza Taiana, Pere Esther Tina, Pere Roitai Jacqueline,

Pere Tehea Ruth, Pere Tepoe Rahiti, Petis Simone Tevaite, Picard Nathalie Ahuura, Piritua Miri Lorena, Piritua Tamatoa, Poheroa Eva Uratua, Poheroa Nosica, Poheroa Yamilée Tera, Pohue Patrice, Pouira Emma, Pouira Yvette, Pouru Pitou André, Puarai Tepurotu Manuelle, Puhia Mario Temau, Punua Mirella Tetua, Putua Francine Henriette, Putua Jean-Noël, Raoulx Georges Ramon, Raoulx Georgy Jean, Raoulx-Tahuaitu Maeva Rachel, Raoulx-Tahuaitu Mareva Claude, Raufaia Jean-Noël, Raufauore Serge Teehu, Raveloson Tetuanui, Reia Léon, Rere John, Richmond Linda Maeva, Richmond Marie-Louise, Ricklin Françoise, Robinson-Maifano Cécile, Roomataaroa Fernand Tamariera, Rootaituarii Mareta Shirley, Roue Régine Aitua, Rua Line, Rua Régina Ariéta, Ruahe Calixte Tuunia, Rupea Terii, Sanson Françoise Manuia, Schmidt William Christian Schulze Georges, Shigetomi Audie, Sing Ling Béatrice Maire, Sing Ling Camélia, Sing Ling Elvis, Snow Tepairu, Sommers Marie Teuratu, Soufet Eliane Pauline, Sun Eliane Tina, Taarea Germaine, Taaroa Lucienne Maire, Taatae Gervais Matatini, Taero Rahera, Tahï Julia Manuura, Tahutini Marianne Tauraatua, Tai Noélia, Tairui Hemere Dolorès, Tama Françoise, Tama Zéna Aurore, Tamaititahio Tamaru Itameri, Tamu John Etienne, Tang Jean-Claude, Tapeta-Hoïore Florine, Tapi Guélita Nahonu, Tapu Martine Moea, Taraihu Franco Teraimano, Tarau-fau Llewellyn Narii, Tataïo Luc Taro, Tauarii-Wong Julien, Tauraoa-Paint Kouï Carl, Taoutaha Guy, Tauraa Régis Mihimana, Taurua André, Huitoofa, Tavaitai Hilda Ahu-
rau, Tavanae Philippe, Tchan Fa-Tepa Eric Teiva, Tching Chi Yen Maeva, Tchong Tai Amédé, Tchou Fouc Juliette, Tchoung Yao Mareta, Teahui Dorothee, Teanihi Rodolphe Mauri, Teaniniuraitemoana Edna, Teauroa François, Teavai André, Teavai Merehau Konohi, Teavai Pascal, Teave Solonge, Teave Tehanitua Ramene, Tefaafatua Louise Teraïefa, Tefaaora Mireta, Tefeïao-Maraeura Paea Puri-meamea, Tehaamoana Charles, Tehahe Annabella Marau, Tehahe Heimaturia Tita, Teharuru Alphonse, Teharuru Marysa Taihia, Tehau Joël Teheipuarii, Tehei Emélie Arii-tapeta, Tehei Philomène Maire, Teheiura Ginette, Tehetia Georgette Marie, Tehina Mata Maua, Teiho Anthony, Teihotaata Thérèse Tehea, Teihotua Eléonore Iléane, Teina Edwige, Teinauri Clarisse, Teinauri Paul, Teissier Mike-rina, Teiva Edgar, Teiva Francilla Nimeroda, Tekurahopu Mataua, Tekurio Tiareroa Nohouma, Temaiana Louise, Temaiana Pierrette, Temake Wilfrid, Temarii Anita Tefaarere, Temarii Iriel Oehae, Tematafaarere Patrick Hio-tua, Temataua Tania, Temaui Yasmina Edwige, Temauro-raa Denise Mareta, Teotahi Henriette, Teotahi Ida, Tepa Paul, Terai Ruben, Teremate Jacqueline, Teremate Tatiana Laeticia, Teriihopuare Brunella Teraïreia, Teriihaupuare Tehina Angéline, Teriirereiteaiaï Esther Tetuanui, Teriitahi Yva, Teriitehau Juliano Maramatoa, Teriivaea Simone, Terorotua Manina Tetuahiva, Terupe Graziella, Tetaria Bruno, Tetihia Florianne Julienne, Tetua Uratua, Tetuanui Alexandre, Tetuanui Benina Louisa, Tetuanui Charline, Tetuanui Léon, Tetuanui Marina Teheina, Tetuanui Noa, Tetuanui Willy Gino, Tetuanuitefarerii Diana, Tetukau Atanua Mareta, Tetumu Nunu, Teuira Dorita Maire, Teuira Roti, Teupoo Luc Teave, Teuruarii Germaine, Teuruariki Heura Rosie, Teururai Annabella Mamoe, Tevaeaari Marie-Francisco, Tevaria Peniamina Tearahi, Thompson Joé Walter, Thunot Edgar, Tiaehau Hélène Erena, Tiaihau Bertha Aimata, Tiatia Jacquot, Tiatia Rosina Béatrice, Tinirau Jean Marc, Tinirau Torea Kauaki, Tissiou Al-

phonse, Utia Geneviève Nora, Uura Rarapua, Uuru Maeva Raymonde, Vahinemoea Teaviu, Vahirua Mignola, Vaitoare Marinette, Vanaa Elise Mihi, Vanaa Emma Heimata, Vehiatua Juanita Raimere, Vehiatua Micheline, Virassamy Maire Catherine, Tiunu Emma, Tsien Young Mareto, Tuahine Mereani Daina, Tuahine Vairea, Tuaira Marie-Jeanne, Tuheiava Adolphe, Tuheiava Amélie, Tuheiava Christiane, Tuheiava Mirella, Tuia Honorine, Tuia Yvana, Tumahai Hagara Yolanda, Tumahai Marc Marurai, Tunutu Lisette Etetera, Tunutu Ronald Nehemia, Tupea Bruno Maurere, Tupuaitua Maire, Turiano Rota, Turina-Teuri Tetiafaatoai, Urarii Alfred Ruanuu, Urarii Alice Juliette, Urarii Doriane Ahuura, Urarii Françoise Tetua, Urarii Taahitua Eunice, Urima Yann Marie, Utahia Pierre Iorama, Utia Dorina, Viriamu Edith, Viriamu Hinano, Vivish Ziella Kahiti, Vonsy Brigitte Hinano, Wan San Kao Edgar Moe, Wan San Kao Yvannah, Watanabé Delphine Marie, Williamu Louise, Williamu Noëlla, Wong Bélinda Ah Yi, Wong Léonie, Wong Fat Eliana, Yune Claudine, Avaerou Hélène, Bambridge Bellinda, Avaemai Turai, Snow Henri Tura.

Renouvellement et transformation en demi-bourse du quart de bourse précédemment attribuée à :

Amaru Germaine Titaina, Hart Wilfred Vetea, Pouru Thierry Ange, Samg Mouit Francis Tea, Sanne Jean-Jacques Heimana, Taruoura Alphonse Teriimana, Tiakura Justine Titaua, Tuahu Maiarii.

Renouvellement et transformation en bourse entière de la demi-bourse précédemment attribuée à Tererea Arlette.

Renouvellement et transformation en bourse entière des trois quarts de bourse précédemment attribuée à :

Naehu Martine, Stec Arthur Tetu, Taruoura Jeanne Tahiaautini, Tavita Pareanuanua, Temorere Michel Tera-va, Teuira Bernard Taua.

Renouvellement et transfert du lycée d'Uturoa au lycée Paul Gauguin :

Bourses entières :

Hitiaa Hinano, Hitiaa Marc, Hunter Jackson.

Renouvellement et transfert de l'annexe de Papara au lycée Paul Gauguin :

Bourses entières :

Lauçon Linda, Maurin Christine, Poroi Lucien, Tero-rotua Nilda.

Renouvellement et transfert du C.E.S. de Taravao au lycée Paul Gauguin :

Demi-bourse : Langy Elise.

Bourses entières

Deane Rose Vahinetua, Reid Ketty Mihura.

Renouvellement et transfert du C.E.S. de Paopao au lycée Paul Gauguin :

Bourses entières

Deane Georges, Pere France Marie, Ravello Kaverio, Toofa Justin.

Renouvellement et transfert de l'annexe de Mataura au lycée Paul Gauguin :

Bourse entière : Lenoir Fifi.

Renouvellement et transfert de l'école St-Hilaire au lycée Paul Gauguin :

Bourse entière : Teissier Jean-Jacques.

Renouvellement, transfert de l'annexe de Papara au lycée Paul Gauguin et transformation en bourse entière de la demi-bourse précédemment attribuée à :

Lui Mu Yoe Amy, Maihuti Linda.

Renouvellement, transfert du C.E.S. de Taravao au lycée Paul Gauguin et transformation en bourse entière de la demi-bourse précédemment attribuée à :

Aurentz Hermann, Metua Arthur.

LYCEE TECHNIQUE D'ETAT DE TAAONE et C.E.T. annexé

Renouvellement

Demi-bourses

Adams Franky Aimeo, Aiamu Ramon Maono, Chaîne Tuarii, Faatau Rony Rai, Fareea Adelaïde Moea, Lemaire Juliana Ariifano, Mai Norine, Mare Georges Tu, Mare Jennings Tautu, Nordman Axel Ariimatatini, Opuhi Ignès Teumere, Pahio Pascal Heitapu, Paquier Moea Gisèle, Teauna Johanna, Teina Gérard Marie, Teina Gilbert François-Marie, Teraïmano Nestor John, Tixier Yvonnick, Villierme Francis, Wohler Stephen, Wong René.

Bourses entières

Afai Christophe, Ah Sin Alain, Airima André Moroto, Airima Betty, Airima Esther, Ami Cécile Terava, Arapari Temaeva, Ateo Eugène, Ateo Orama Mirtha, Atger Charles, Atger Philippe Terii, Atiu-Aneu Paul, Avae Taaroarii, Barbos Edgarline Tehei, Barsinas Marc, Berdichexski Jeanne Maeva, Bernardino Georges, Bernardino Thierry, Bescond Maxime Julien, Bruneau Siméon, Butscher Arthur Moeau, Castellani Jean-Paul Tehuitua, Choupague Bruno, Chung Hélène, Clark Gilles Marama, Dauphin Claude, Deane Georges Opea, Dumas Raymond Tukeria, Faatau Alice, Failner John Whitfield, Faniu Etienne Teuruarii, Farauru Samuel Punua, Faura Riquet Tehitirava, Flores Edwige, Fortez Jean-Claude Bernard, Fournier Napoléon Vioani, Frebault Marie-Rose Françoise, Frebault Louis Bernard, Fuller Adèle, Garbutt Oscar, Garnier Roso Tapeta, Hahe Stellio, Hamblin Georges, Hamblin William, Harapoi Poi Yvan, Hauata Colette, Hikutini Guy, Hong Tinirau Jean-Jacques, Hopara Bill Tarona, Hopara Purutu, Huaatua Jacob Tekela, Huioutu Ben Tevaea, Hunter Alvane, Hunter Ema Joana, Huo Yung Philippe, Hutia Taneheitu, Ina Pierre, Itaraera Stève Toromona, Jamet Raymond, Ji Siou Erich, Jubely Georges, Jubely Tihoti Cécile, Kaimuko Arthur, Kamia Lucien, Kehu François Taurarii, Labbeyi Etienne, Lalla Gervais, Lantereis Georges Matahira, Lao-Mao Salomé, Law Adrien, Lee Valentin, Lehartel Pahio Max, Lemaire Emile, Lequerré Jean-Paul Vahitua, Lerner Dominique Elisabeth, Lerner Olivier Daniel, Letang François Frank, Lock Fui Fernand, Ma Emile, Mahuta Luc, Mai Gilbert Erietera, Maiarii Frankie, Manutahi Chantal Teha, Marama Joël, Mariassoucé Ernest Pofai, Mariteragi Tahuka Taniatuihau, Maro Pibiana Tutira, Maru François Tu, Mata Gréta, Matai Eric Teuira, Moe Ah Loy, Mopi Philippe Tu, Moutame Marie-Louise, Napuauhi Jean, Neuffer Georges Tetuanui, Niuaïti Marau, Ori Mamoe, Pakaiti Siméon, Pansi-Poheroa Gérard Raureni, Papai René, Papara

Albert Heifara, Pater Pauline Tuhiiva, Pau Gabriel Maiti, Pautehea Camille Taaroarii, Penehata Volmar, Pere Claude, Pihahuna Clariza, Piritua Moana Teata, Pua Raymond Teriitahi, Raoulx Rodolphe Tupou, Rari Anne-Marie, Ravatua Christophe, Rereao Hinano Thérèse, Reva-Mataihau Caroline, Reva Casanova, Roche Odette, Roopinia Tony Mihimana, Russel Dorris Puoi, Samg Mouit Lazare, Sanguer Marie-Claude, Santos Jean, Sato Tanya Maru, Shan François, Shigetomi Irène, Sienne Evelyne Maire, Snow Venatio, Soi Louk Suzanne, Sommers Ileana, Sommers Jean-Pierre, Sommers Yennes Rootitiarii, Taata Jean, Tahiaata Michel Tinihau, Tahiaata Tanya Rose-Marie, Tahimanagerii Rodolphe, Taimana Léonard Damiano, Tamahahe Philippe, Tanematea Yves Hiri, Tanepau Tahiaata, Tapakia Fareika Hoga, Tapotofarerani Jacques Heiarii, Tapu Averii, Taputu-Onohea Edouard Nohea, Taupua Benjamin, Tautu Jean-Claude, Teahutapu Edouard, Teapehu Errol Turina, Teava'e Gloria Yollande, Tehaamoana Robert Taimihau, Tehahe Léonard, Tehahe Teriinui, Tehahe Tihoni Tamahoa, Teharuru Tommy, Tehio Henri Putapu, Tehiutua Gilles, Teihoarii Gilles Teharetua, Teihotaata Timiona, Teikikaine Alexis, Teikiteetini Augustin, Teikivaitoua-Kautai Ignace, Teinauri Frank Matahi, Teiri Ferdinand Tapa, Teiti Joseph, Teiva Paul Vetearii, Teiva Terika Haamoë, Tekurio Maihea Raymond, Temanupaioura Joseph, Temauri Médéric Marion, Temauri Robert, Temere Mauri, Temere Ririfatu Rauro, Tepau André Tavana, Tepehu Charles Maro, Teraiarue Gilbert, Terii Philippe, Teriierooiterai Karl Edouard, Teriinatoofa Lazare Tetuaura, Teriipaia Jean-Pierre, Teriipaia Jules, Teriipaia Roger Enoha, Teriitahi Emile Atamoë, Teriitaohia Richard Tonino, Terooatea Cyril, Terou Gilbert Peu, Terou Dominique, Tetuanui Hubert, Tetuanui Léone, Tetuanui Odon, Tetuanui Teuira, Tetuanui Viriamu, Teuruarii Rudolph Solomona, Tihoni Lydie, Tihiva Mera Guy, Tikoko Jules François, Tinirau Etienne Temene, Tinorua Claude, Tiori Jacques, Tissiou Alexis, Tissiou Willy, Toofa Félix, Tuahu Amélie, Tuaira Francis, Tuaiva Elsa, Tuaiva Lise Ani, Tupea Taniara, U Fa Christian Moana, Uraeva Paul, Urima Jean-Claude Purutu, Utia Emmanuel Tumaiti, Uuru Rémi Jean-Louis, Vahapata Nora, Vaitoare Raymond Tuterai, Vaitu Suzanne Teroro, Vaki Léon, Van Bastolaer Samuel, Valentin Georges, Varney Marc, White Ginette, Williamu Richard, Wohler Karl Eugène, Wong Franki, Wong Kin Hing Gui Kui, Yiou Jacob Taki, Yuan Lee Tson Sing Jean-Pierre, Yu Tim Matatini Terainui.

Renouvellement et transformation en demi-bourse :

Quart de bourse : Tetoe Louis.

Renouvellement et transformation en bourse entière :

Demi-bourse : Tehuiotoa Richard Poata.

Renouvellement et transfert du Lycée Paul Gauguin au Lycée Technique et C.E.T. annexé :

Demi-bourses

Adams Carole Anne-Marie, Chave Linda, Golaz Dallas Shirley, Ori Lydia, Tchang Myrtha, Terai Béatrice Horstense, Tetiarahi Evelyne, Tsieng Young Tihoni.

Bourses entières

Anuu Camille, Atamu Annick Teura, Bennett Luisella Moana, Burns Euphrosine, Butscher Maurice, Cheou Gnee Len Agnès, Dexter Gilda Emetta.

Bourses entières

Epetahui Laura Veheaki, Farauru Jeanine, Fu Liline Teraitahi, Hapaitahaa Juliette Uratua, Hatiti Nora Simone, Hauata Bruno Randal, Hauata Eric Hiti, Heimata Edna, Hoiore Nora, Lao Olivier, Ly Yung Jean-Marie, Mac Carthy Alice Ahuura, Manarani Maire, Manutahi Lucette, Marama Angéla, Marere-Tahaki Pehia, Mariteragi Teoro Georgina, Metua-Honoura Julien Teahu, Ohu Lucie, Pahuatini Joséphine, Paofai Ethel Ramene, Parau Nathalie, Peni Eileen Tiare, Piritua Ramona Faimere, Poheroa Rodolphe Ariiteuira, Pouri Gladys Tuma, Puairau Elise Moëata, Puairau Paquita Naea, Rari Isakara, Raumati Tavita, Shigetomi Colette, Tahutini François Horoi, Taiaapu Christine, Tamarii Mireille, Tapeta-Hoiore Jeanine, Tautu Vaite, Teanihi Jacques, Tehahe Diana, Teheura César Vivirau, Teheura Pauline, Teina Mita André, Tepu Juliano, Tereino Jacques Tehei, Tereopa Nuupure, Teriitetoofa Frédéric, Tetohu Lucie, Tetuira Denise Teruna, Teururai Monique, Tiaehau Yalma, Tihata Saulo Hyacinthe, Tunutu Joseph Teanau, Urima Irène Norma, Utia Claudine, Utia Hélène, Vahirua Théodore Manate.

Renouvellement et transfert du Lycée d'Uturoa au Lycée Technique et C.E.T. annexé :

Demi-bourse : Dauphin Joséphine.

Bourses entières

Ariioehau Sylvestre, Chong Faustin, Chung Wing Kong Annie, Hunter Malvina, Lachaux Graziella, Maimaro Gisèle, Mana Lucie, Marii-Rua André Etera, Marii Angélo Moe, Roopinia Guy Georges, Tahimanarii Brigitte Vanda, Tau Obatia, Tefaatau Teddy, Teihotu Lionel Yves, Terou Patrick, Tetuanui Roger, Tinorua Wilson Taurai, Tori Mareva Linda, Tuarae Juliette Chin Ah You, Tuheiava Johanna Mareva.

Renouvellement et transfert du C.E.G. de Fiti (Hua-hine) au C.E.T. Taaone :

Bourse entière : Tihiva Robby.

Renouvellement et transfert du C.E.G. de Vaitape (Bora-Bora) au C.E.T. Taaone :

Bourse entière : Atiu Marona.

Renouvellement et transfert de l'Annexe de Papara au Lycée Technique et C.E.T. annexé :

Demi-bourses : Motahi Robert, Ueva Dominique.

Bourses entières

Ata Valentine, Bernardino Martial Hotu, Charles Antony Tita, Haapuea-Pihaatae Gilles Teva, Keck César Amona, Lenoir Pierre, Mercier Teahui, Metua Sylvain Marurai, Pito Gilbert, Teihoarii Eric, Teraiamano Anna, Teraiamano Gilbert Maroua, Terorotua James Matohi, Teururai Heiramu Christian, Timiona Thierry Teriifaatau, Toofa Albert Moe.

Renouvellement et transfert du C.E.S. de Taravao au C.E.T. Taaone :

Bourses entières

Ah Min Madiola Vahinerii, Ahutoru Jonas Oariituu, Alexandre Mathilde, Apin Roméo, Amaru Ben Anapa, Arakino Frédéric Teriki, Cheung Jimmy, Fareroi Taaroa Hotu, Fuaa Guy Heifara, Gentilhomme Théodore, Hurahutia Lucien Paepae, Ly Sao André Tsou Ming, Moeterauri Norbert Pitoarii, Pohemai Jean-Claude Charles, Ta-

huaitu Ariitaia, Tefaaora Simbad, Tehaëura Jacques Teriitua, Temahahe Taimoe Rai, Teraitetia Vehiatua, Terorotua Gérard Tama, Terorotua Maurice, Toofa Miriama Gladys, Vahine Teiho.

Renouvellement et transfert du C.E.S. de Paopao au Lycée Technique et C.E.T. Taaone :

Bourses entières

Adams-Haerehoe Mario, Amaru Albertine, Chavez Thérèse, Lowgreen Maevarua, Ori Irma Arorii, Ori Lemuel Remuera, Pater Patrice Tematahuira, Pere Ina Ahuura, Poareu Michel Hirorau, Raapoto Rataro Désiré, Ruta Moïse Roona, Turerearii Elisabeth.

Renouvellement et transfert de l'Annexe de Mataura au Lycée Technique et C.E.T. Taaone :

Bourses entières : Batut Louis, Chung Danny, Tauhiro Olivier.

Renouvellement et transfert du Collège La Mennais au C.E.T. Taaone :

Demi-bourses : Boosie Roland Jimmy, Laporte Jean-François, Wang Cheou Félix, You Quiou Adolphe.

Bourses entières

Auméran Noël Vaea, Haoatai Francis Georges, Haro Samuel, Hauata Sylvestre, Lai Macaire, Maono Julien Manua, Tokoragi Marie-José, Yp Seng Stéphane Tetia.

Renouvellement et transfert de l'école St-Hilaire au C.E.T. Taaone :

Bourses entières : Tairua Dominique, Teissier Gérard, Tuteirihia Henri.

Renouvellement et transfert du Collège A-M. Javouhey au C.E.T. Taaone :

Demi-bourse : Alo Elisa.

Renouvellement et transfert du Collège Notre Dame des Anges au C.E.T. Taaone :

Bourse entière : Winchester Marie-Jacinthe.

Renouvellement et transfert de l'Ecole Ste-Anne (Atuona) au C.E.T. Taaone :

Bourses entières : Taiaapu Florentine, Taiaapu Félicienne.

Renouvellement et transfert du Collège Pomare au C.E.T. Taaone :

Bourse entière : Teupoohuitia Teoroi.

Renouvellement, transfert du Lycée d'Uturoa au Lycée Technique-C.E.T. Taaone et transformation en bourse entière de la demi-bourse attribuée précédemment à :

Jubely Isabelle, Mou Fa Nanu, Ohiuotua-Tautu Franck Teheiuira.

Renouvellement, transfert du C.E.G. de Fitiï (Huahine) au C.E.T. Taaone et transformation en bourse entière de la demi-bourse précédemment attribuée à Roura Jean-Paul.

Renouvellement, transfert de l'annexe de Papara au C.E.T. Taaone et transformation en bourse entière :

Demi-bourses

Kahumano Christian, Motahi Wilfred, Peretia Lewis Tevaea, Pollner Vaea, Sanford Edwin, Taero Léonard, Teinauri Hiva, Tapa Roger, Terorotua Teroonui, Tetuira Teamarii.

Renouvellement, transfert du C.E.S. de Taravao au C.E.T. Taaone et transformation en bourse entière de la demi-bourse attribuée précédemment à :

Faarua Gilbert, Pau David, Teariki John, Teihotu Paul, Tetoë Natua, Tetuanui Mina, Vaitu Jacques.

Renouvellement, transfert du C.E.S. de Paopao au Lycée Technique et C.E.T. annexé et transformation en bourse entière :

Demi-bourse : Wong Félix.

Renouvellement, transfert du Collège La Mennais au C.E.T. Taaone et transformation en bourse entière :

Trois quarts de bourse : Vanquin Noël.

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE HOTELIER

Renouvellement

Demi-bourse : Tarahu Elizabeth.

Bourses entières

Ah Lo Polycarpe, Airima Lydie, Anania Tetahei, Ariihoha Catherine, Banner Kathleen Zéna, Burns Sinèse, Caspar Yasmine, Choune Ilvin Terii, Choung Mu Paulette, Ebb Penina, Ebbs Tamara, Faana Francis Taputu, Lowgreen Alexandrine, Manutahi Gilda, Metua Isabelle, Rari Liliane Raurea, Tahuhuterani Teupootamatea, Takaaro Tuteina, Taputuarai Florina, Tauraatua Alphonse, Tautoo Sylviane Moea, Teano Tekuravehe, Tehetia Monette Thérèse, Teihotaata Edgar Teharuru, Temauri Lucien, Teore Pascaline Jasmina, Teriinoho Esther Angéline, Tetoë Nigèle Tetuanui, Tetuanui Liliane, Tetumu Férier, Tuera Aunoa, Turina Florence Taria, Ueva Tapeta.

Renouvellement et transfert du Lycée Paul Gauguin au C.E.T. Hôtelier de la demi-bourse attribuée à :

Ariitai John, Atae Layoma, Castellani Marie-Dominique, Panie Gloria, Robson Edwige, Tekurio Vehiarii Marere.

Renouvellement et transfert du Lycée Paul Gauguin au C.E.T. Hôtelier :

Bourses entières

Atai Pepe, Buchin Rosita Teraipoia, Chevrier Ludovic, Clark Thérèse, Mai Marjorie Marie, Manutahi Danielle, Mata Naomi, Naehu Chantal, Naehu Eugénie, Pautu Ruby Tetumareva, Peue Rosalie, Taarea Pauline Tearo, Tavaitai Pierre, Teikituhaahaa Célestine, Teinauri Tumureva, Temauri Perrine Rota, Tinitua Clarisse, Turi Chantal Miriama.

Renouvellement et transfert du Lycée d'Uturoa au C.E.T. Hôtelier :

Bourses entières

Holman Monette Teha, Taiore Imoky, Tauaroa Georgina, Tauvirai Hana, Teriitaumihau Marie-Noëlle, Tetuanui Béatrice Vahinerii, Teuira Teriiteanau.

Renouvellement et transfert du C.E.G. de Fitiï (Huahine) au C.E.T. Hôtelier :

Bourses entières : Teururai Jeannette, Tiihiva Juliette.

Renouvellement et transfert de l'Annexe de Papara au C.E.T. Hôtelier :

Bourses entières

Taumihau Léandre, Tauraatua Jilistine, Temarii Bernadette, Teturu Amiria, Tuahine Eric, Vahine Teuruhea.

Renouvellement et transfert du C.E.S. de Taravao au C.E.T. Hôtelier :

Bourse entière : Puarai Marie Sarah.

Renouvellement et transfert du C.E.S. de Paopao au C.E.T. Hôtelier :

Bourse entière : Roapamoa Tarepa Marie.

Renouvellement et transfert de l'Annexe de Mataura au C.E.T. Hôtelier :

Bourses entières : Hatitio Teurarii, Mateau Angéla, Pa-paura Manuela, Raveino Micheline.

Renouvellement et transfert du Collège Pomare au C.E.T. Hôtelier :

Bourses entières : Panai Lina, Tetuira Temaea.

Renouvellement, transfert du Lycée Paul Gauguin au C.E.T. Hôtelier et transformation en bourse entière de la demi-bourse précédemment attribuée à : Mihuraa Eddie Teihotaata.

Renouvellement, transfert de l'Annexe de Papara au C.E.T. Hôtelier et transformation en bourse entière de la demi-bourse attribuée précédemment à :

Maraeura Tapeta, Pito Elisabeth, Salmon Marcelline, Tupai Gloria.

Renouvellement, transfert du C.E.S. de Taravao au C.E.T. Hôtelier et transformation en bourse entière :

Demi-bourses : Lucas Norma, Tautu Clotilde Teipo.

Renouvellement, transfert de l'Ecole Protestante d'Uturoa au C.E.T. Hôtelier et transformation en bourse entière :

Demi aide scolaire : Guilloux Warren.

LYCEE D'UTUROA**Renouvellement****Demi-bourses**

Chalons Christian, Chalons Lydia, Dauphin Vatea Marcel, Itchner Serge, Lemaire Dolorès Michèle, Mara Jeanne Teraiefa, Mou Kam Tse Doris, Neuffer Angélo Karl, Opuhi Henri Teva, Schmidt Carlos, Sienne Daniel, Tavaearii Arnold Tearofa, Tavere Freddy, Tchong Fong Gloria, Teuira Francklin Teheipuaora, Teuira Maryse Miriama, Turi Ralph Jean-Marie, Turi Mirabelle.

Bourses entières

Afai Eddy, Afai Mélia, Ah Ling Delphine Tetuanui, Ah Ling Olivier Paea, Ah Mi Jocelyne, Ah Mi Linda Ueva, Ahu Fabien Ioana, Ahutoru Jean-Pierre, Ah Yun Fabienne, Aiho Adrienne, Aiho Esther, Aiho Nestor, Aiho Wanda Naomi, Amaru Jean-Luc, Anuanu Dorita Miriama, Ariihohoa Fabien, Ariihohoa Ruhama, Ariioehau Nathalie, Aromaiteraï Tefaatau Jean-Paul, Ateni Juanita Uraore, Atger Kenda Teroro, Autai Anna, Auti Angéla, Barff Eulalie Tara, Brodien Andrew, Brothers Moea, Brotherson Florienne, Brotherson Frank, Brotherson Georges, Brotherson Médina Taihiti, Cheung Woun Len Juliana, Chin Hen Wai Juliette, Chin Hen Wai Liliane, Chong Fat Esther Rereao, Chongue Olivier, Chung Tchong Tchong, Cumming Moea, Deane Vaihere Elisabeth, Delord Diana,

Delord Eva Augustine, Delord Lidia, Doom Darryl Karl, Doom Ranold Nariiorono, Ebb Mathilde, Faafano Juliane, Faara Jean, Faatau Claudine, Faatau Clet Maititi, Faatau Luc Punua, Faataura Denise, Fariki Marie, Firuu Irène, Firuu Linda, Genevois Arsène, Germain Sandy Teuira, Godfrey Poema Mirella, Guilloux Danielle Tania, Guilloux Francis, Guilloux Kérina, Haapii Magali Teura, Hahe Tino, Hapaitahaa Rosalie, Harea Toitua, Henere Lucile, Hioe Angélo Teuira, Hioe Georges Teora, Hiro Rudolphe, Holman Bruno Pere, Hopara Nano, Hopara Véronique, Hunter Augustine, Hunter Célita Mareva, Hunter Fifi, Hunter Henriette, Hunter Ronald Fritz, Imiura Judie, Itchner Léone Hutia, Komin Heeroa Ella, Lan San Fabien, Letang Angèle, Letang Liane, Letang Noéline Dorelle, Lioux Mylène, Lo Sam Kieou Adeline, Lo Sam Kieou Myrna Vaite, Lo Yat Antoinette Hinano, Mahanora Ramon, Mahuta Isabelle, Maiarii Ronald Moana, Mama Eliane Fanaura, Mama Wanda Fanaura, Mana Gilberte Vahinemoea, Manarani Aurore Rita, Manea Auguste, Manea Ethel, Manea-Teiho Patricia, Manea Victorine, Manutahi Elaïda Fifi, Ma'o François, Maraëa Taaroanui, Maraëa Thierry, Marii Murielle, Maruhi Corinne, Mataihau Raipoia, Matapo Antonina, Matarii Tavita Dorothé, Mathiere Yannick, Matimo-Ganivet Andréa, Mauri Linda, Maurirere Yasmina Maeva, Metua Nelson, Moehau Dora, Mohi Brigitte, Mohi Dominique, Mohi Gilbert, Mohi Gisèle, Mou-Fa Aline, Mou Fat Sandrini, Mou Kam Tse Moeani, Mou Kam Tse Paul, Moutame Caroline, Mu Moeata, Naehu Evangeline Mere, Natua Sylvain, Neuffer Rere, Niuaïti Luciano, Niuaïti Pouvanaa, Nuupure Thérèse Tiare, Oldham Clébert, Oopa Gréta Teraipoia, Oopa Sylviane, Pani Jean-Paul, Peni Voltino Taitapu, Pere Suzanne, Peu Octave, Pirai Marc, Pirai Terehu, Puahio Edgar, Puahio Geneviève, Raapoto-Tehoroitua Elio, Raino Mathilde Matira, Raufauore Harold, Raufauore Rose Erina, Reva Huguette, Rhodier Pierre Antoine, Rongomate Augustin, Rongomate Doris, Rooau Pierrot, Roopinia Dominique, Rua Robert, Rupea Juliette, Samin Ronald Teva, Taaroa Lovine, Taaroa Mireille, Taerea Agnès, Taero Rosine, Tahimanarii Moria Denise, Tairaa-Brothers Tatiana, Tairua Louise, Tama Teaveura, Tamahahe Alvane Mati, Tamahahe Alexandre Taiana, Tamahahe Emere, Tamati Simone, Tanepau Lana, Tapao Mina, Tapea Graziella Lovina, Taputea Edith, Taputea Mireille, Tarati Dominique, Tarati Gilbert, Tarati Marguerite, Taruoura Denise Moea, Taruoura Rudolphe, Tauarii Caroline Turu, Tauarii Chantal, Tauarii Luciana Ina, Taumaa Thérèse, Taumata Henriette, Tautu Dominique Taniela, Tauvirai Nano, Tavaearii Elgine, Tavaearii Tuheiava, Tchong Tai Iese Armand, Tchong Tai Enota Firmin, Téahui Eléonore, Teato Edwige, Tefaora Jolina, Tefaatau Caroline, Tehaamaru Cinna, Teheiura Annick Hitirau, Teheiura Ellvey Maire, Teheiura Myrna Moetu, Teheura Adèle Nahina, Tehuiotoa Bernadette, Tehuiotoa Tepau, Tehuiotoa Vinia, Tehuitua Richard, Teihotu Alwan Teriifaatau, Teihotu Lucenda, Teina Purutu, Temataru Edgard, Temataua Dania, Temauri Maire Louise, Temauri Marcella, Temauri Théophile, Teoroi Eloïse Ani, Teoroi Pierrette, Tepu Linda, Terai Evelyne, Teriifaotua Barfine Jérémie, Teriiharua Véronique, Teriinatoofa-Vaiho David, Teriinoho Dolorès Mata, Teriipaia Graziella Hauarii, Teriipaia Julien Ariiura, Teriitaohia Roxaine, Teriitaohia Tarahauora, Teriitau Marona Ruta, Teriitetoofa Daniel, Teriitetoofa Marita, Teriiteraahaumea Patricia, Terooatea Emmanuel Vetea, Terorohaupea Barbara, Terou Marlène Rosette, Tessier Carlos, Teta Murielle Uratua, Tetuira Rosina, Tetuahiti Eliela, Tetuanui Cyril Tutapu, Tetuanui François, Tetuanui René Tafraï, Tetuanui Richard, Tetuanui Mathilde Moea, Tetuanui Violette Eteera, Teura

Etienne Iotefa, Teura Ruta, Teuravehe Gustave Iosua, Teuravehe Isabelle, Teururai Eugène, Thomas André, Tia-toa Hinano Sylvana, Tihihio Carole Maire, Tihihio Céline, Tihihio Robert, Timiona Fabienne, Timiona Yanike Marjolaine, Tinirau Guilloux, Tinirau Isabelle, Tinirau Mario, Tino-Teihotaata Véronique Fetiarau, Tinorua Alice Hana, Tinorua Céline Emélie, Tinorua Christiane, Tinorua Salan, Tinorua Timonavahine, Tissan Georges, Titi Nelly, Toiroro Flita, Tsang Juliette, Tuarae Taron, Tufaimea Eta, Tuhe Thérèse Teri, Tuia Carmella, Tupaia Heidi, Tupuaitua Wilson, Turi Alfred, Tutavae Uraeva, U Arlette Titaua, Vaerea Françoise, Vahine-Terimama Laurina, Vaiho Jacques, Vaiho Liliane, Vehiatua Miriama, Viri Gervais, Viri Roberto, Viritua Dorita, Viritua Julie Terai, Viritua Lolita Charlotte, Zinguerlet Jean-Pierre.

Renouvellement et transformation en bourse entière de la demi-bourse précédemment attribuée à :

Guilloux Léo Jacques.

Renouvellement et transfert du Collège A.M. Javouhey-Uturoa au Lycée d'Uturoa :

Bourse entière : Tetuanui Anatila.

C.E.G. FITII (HUAHINE)

Renouvellement

Demi-bourses

Ioane Hinearii Pascale, Puupuu Poema, Raveino Julienne Tearere, Tai Mariella Mateata, Taumihau Andréa Maiuri, Teheiura Monique Puaura, Teriitapunui Atana Chéri, Tufaimea Georgina Neta.

Bourses entières

Brotherson Marie-Louise, Chung Gilberte, Colombani Dolorès, Colombani Dorielle Moea, Degage Louise, Delord Angèle, Faatau Sylvia Apu, Fanaura Tina Irmine, Faniu Catherine Mere, Faniu Samuel Tuatini, Hanere Clémentine Teipo, Hanere Johanna Ioana, Holman Osman Hama, Itchner Geneviève Raymonde, Lemaire Gaston, Lemaire Mirella, Mai Brigitte Hinano, Mareva Clara Mareva, Mopi Fernand, Nanuaiterai Noéline Mitara, Oopa Edith Manavaetapu, Puupuu Georgina Mereta, Raurahi Solange Nina, Roi Douglas Tauvaea, Song Chiong Mauiui Lucien, Tanoa Lemuela, Tapi Edouard, Taurei Adrien, Tchang Olga Tuane, Tchang Robert Bernard, Teavae Lucile Maria, Temauri Malou, Temeharo Eloi, Temeharo John Isaia, Tereua Céline, Terimarama Aimée, Terimarama Joseph, Terimarama Tutana, Tetuairia Taihia Madeleine, Tetuanui Poni, Teuiarau Marie-France Hinano, Teururai Laura Turere, Tevaearai Turu Bessie, Tihihiva Céline Céline, Tufafau Danielle, Tufaimea Ben, Vaiho Herman Faarahia.

Renouvellement et transfert du Lycée d'Uturoa au C.E.-G. de Fiti (Huahine) :

Bourse entière : Tauotaha Frédéric Paevai.

C.E.G. VAITAPE (BORA-BORA)

Renouvellement

Demi-bourses

Area Gréta Juliana, Apoo Didier Tauhiro, Malakai Lorita Tetau, Pahuri Edwige Terihioroa, Pittman Ednada Paulina, Siou Moun Camélia, Tropee Rosa Kathérina, Vahapata Daniel, Vahimarae Ahuura Eliane, Virassamy Lucie.

Bourses entières

Chung Wing Kong Alfred, Delord Tupaerai, Mahai Juliana Tearere, Mai Hinano Victorine, Mairau Taina, Mairau Wilson, Mana Ahuura, Manutahi Delphine, Mare Manu-

tahi, Masson Fiametta Herehia, Moeino Vaite, Mou-Sing Michelle, Penehata Roda, Peue Taariiotuehu, Reupena Alfred, Reupena Tahei, Reva Lolita Turami, Roomataaroa Marjorie, Ruarei Mario Tiahiti, Ruarei Tupava, Taata Angéline Titiriura, Taati Philippe, Taha Lysiane Naomi, Tama Barbara Moea, Taputea Esmeralda Taria, Tauotaha Ména, Tauotaha Raymond, Teahua Eugénie Mercédès, Tehahe Sylvana, Teheura Claudine, Teiho Cyria, Teiho Vahinemoea Rose, Teihotaata Jeannine Jéva, Teihotaata Teraitahi Vahine, Teiotetara Duncan, Tapa Josiane, Teraaitapo Martine Iriautai, Teraaitapo Miralda Repeta, Tereomoana-Teviviura Florence, Teriipaia Gilbert Paia, Teriipaia Jeanine, Teriipaia Maria Hutia, Teruaoutu Kikina, Tetuanui Dora Dolly, Tetuanui Juliana Maire, Tetuanui Noéline, Teuiarai Gloria Marjolaine, Teuiarai Sonia Jerry, Tuhiro Diana Maraea.

Renouvellement et transformation en demi-bourse du quart de bourse attribuée précédemment à Densat Nancy.

Renouvellement et transfert du Lycée d'Uturoa au C.E.-G. de Vaitape (Bora-Bora) de la bourse entière attribuée précédemment à :

Ami Tetuanui Stéphane, Manea Charlotte Etetera, Taputea Mimosa Taaroamea.

ANNEXE de PAPARA

Renouvellement

Demi-bourses

Ah Tchoy Lani, Apuarii Rodolphe, Arnaud-Tuahine Chantal, Avae Martin, Cheung Meung Po Rosalie, Choune Patrice, Choung-Mu Claudine, Clark Paula, Erena Marie, Erena Teraivaea, Gaden Reima, Hare Moana, Hopuare Jean-Marc, Hopuare Willy Maroarii, Hung Chan Célestine, Hung Chan Emélie, Hung Chan Sylvie, Hutia Viviane, Toofa Mirella Hinano, Kahumano Christiane, Mai Flora, Maru Eugène Isaie, Motahi Frida, Mou Tham Maeva, Nae-hu Adelaïde Patricia, Picard Maïte Elisabeth, Pihahuna Léota Turi, Rameha Delphine, Rameha Karine Vahinetau, Rameha Paul, Salmon Béline Tafano, Sanford Erika, Taaviri Gérard, Taaviri Jacqueline, Taaviri Robert, Taero Jasmine, Tauotaha Joël, Tauotaha Joella Hana, Taureka-Ora Moeana, Taureka-Ora Monique, Taureka-Ora Serena, Teaha Moana, Teahu Vaiata Esther, Tehaamatai Vahinearii Tini, Tehau Manarii Philippe, Tehau Moeata, Tehei Francis, Tehuiotoa Mélina, Tapa Michel Hiro, Tapa Teiva Eric, Teriitehau Roméo, Terorotua Claire, Tooiti Nora Vahinearono, Tuahine Sabrina, Tupai Bruno Vaianu, Tupai Ingrid Vaiari, Tupai Régina, Ufa Frida Mateata, Vehiatua Augustine Vaiata, Vehiatua Clémentine, Vehiatua Victoire, Wan Soong Yves, Wohler Johan.

Bourses entières

Afata Turere, Ah Min Edgard Tautu, Amaru Marcel Tappare, Amatahiapo Ernest, Ata Armand, Atae Mere Pauline, Atuahiva Alphonse Afai, Avae Perrine Ruta, Bessert Vaea Simon, Bernardino Yvon, Brothers Gilberte, Cheung Yvonne Moea, Cheung Meung Po Temaeva Odette, Clark Gisèle Tetuanui, Cornu Marie-Noëlle, De Lepine Evelyne Hinano, Delord Laverna, Delord Yves, Drollet Léandrina, Faarahia Ieva, Faatau Chantal, Faatau Miri Josiane, Faremiro Daïna Vahinerii, Faremiro Hermence Tiarere, Fareura Rita, Flohr Dorita Mareva, Florès Manina Clarisse, Florès Lisette Roti, Gabert Carmen Poema, Huna Henriette Eta, Jennings Chantal Vaea, Jennings Tafai Joussin-Toofa Mireille Nivéa, Lai Arlette, Lai Chantal, Lai Lucette Tetuarere, Lauson Iris, Leverd Germaine, Lighthart Meherio Léonie, Lim Kouei Lowana, Maihi Eric Guy, Maihi Henriette, Mana Louise Paea, Mapuhi Raina, Mapuhi Ri-

chard Piritua, Maruake Teipo, Maruoi Caroline, Maurin Chantal Raimana, Maurin Françoise Hitirere, Meamea Armand, Moutardier José Tefa, Natua Armand, Otcenasek Jarda Joseph, Parau Roland Matai, Peretia Linda Teura, Pihaatae Charlotte Heiarii, Pito Bertha Tehiva, Pito Josiane Maeva, Pito Tonino Wilky, Pohue Ben Ari, Poroi Inès Tiarere, Poroi Joséphine Namoeata, Raveino Diana Vaite, Roche René Pierre, Roomataaroa Julia, Sandras Bruno, Sanford Christiane Liane, Sanford Loana Suisin Soraya, Taerea Moearii Rosa, Tahutini Princess New-Jersey, Tapakia Linda Vahineura, Tataio Lucien Tamuera, Tau Ernestine Vahineroo, Taurira Tania, Taurira Titaina, Taumihau Anna, Tauraa Algernon, Tauraa Elvina, Teehuatua Julia Maeva, Tefana Gustave, Teheiura Ari Mata-tini, Tehuitua Maurice, Teinaore Béatrice Francine, Teinaore Mariana Minnie, Teinaore Sidonie Edwige, Temaeva Jacqueline Mareta, Tepa Leinata Maria, Tepa Manuel, Teriinoho Yolande, Teriitaumihau Lorna Tematau, Tero-rotua Mirimata Lauretta, Tetuaiteroi Julie Poura, Teturu Adolphe, Teturu Teipo Augustine, Thuau Marc Eric, Toofa Alba Pepita, Toofa Lise Moeterauri, Toofa Manina Bianca, Tsong Mareta Jeanne, Tuahine René Tetuarai, Tupaitua Norma, Tura Claire Hinano, Tuttururai Jeanne, Uraeva Pauline Tuhiri, Wan Alain Nehemia, Wan Julien Hiro, Wan Phook Bélinda Tianohi, Wong Fo Kui Yvanohé, Wong Sung Yvette, Yin Sun San Loi, Yin Sun San Vò, Yue Yum Yee Ti Ink.

Renouvellement et transformation en demi-bourse :

Quart de bourse : Tepa Julienne.

Renouvellement et transfert du C.E.S. de Paopao au C.E.S. de Papara :

Bourse entière : Papai Lydia.

Renouvellement et transfert du Collège La Mennais au C.E.S. de Papara :

Bourse entière : Tauru Yannick.

COURS MENAGER

Renouvellement

Demi-bourses

Picard Stéphanie, Pito Tetau, Teore Roti, Teriiharua Henriette, Tetuaeao Potu, Tetuira Florianne, Vehiatua Isabelle, Wan Soong Mina, Williams Stella.

Bourses entières

Arutahi Juliette Tetuanui, Barbos Brigitte Lydie, Bes-sert Tania, Clark Augustine Miriama, Clark Levlina, Flo-rès Delphine, Manutua Teraivetea, Mataitai Alexandrine, Meamea Januka Remuna, Naehu Evelyne Tutapu, Naehu Thérèse Putahi, Nuupure Doris Teipo, Peretia Présiles Pe-resila, Robson Marcella Rina, Tahutini Ruth Hapaithaa, Tamata Claire, Taputuarai Hinano, Taraufau Julienne, Tau Lilia, Tauru Yvette Amélie, Tefana Tura Maryline, Tehei Lydia Tupuraa, Teraitahi Marguerite Teahurai, Teriitau-mihau Tapeta Loris, Tinorua Juliette Faahana, Toofa Isa-belle Mareva, Toofa Maire, Topa Dorothea, Topa Josiane Teataura, Vaitoofa Roata Glodia, Vederine Colette Mae-va.

C.E.S. de TARAVALO

Renouvellement

Demi-bourses

Anahoa Mathilde, Bernardino Frank Mataitaria, Darius Michel, Farauru Doris, Guigue Théophile, Keane Samuel Amaru, Lucas Brigitte Tiare, Lucas Ernest, Ly Léry, Maa-maatauahutapu Gérard, Maamaatauahutapu Linda, Maa-maatauahutapu Nathalie, Maiau Daniel Teiki, Maihota Ti-taïna, Maitui Brigitte Maire, Marurai Tavae, Morohi Amé-

lie, Ori Andréa, Ori Isa Tuhani, Pau Edwin, Pau Simone, Tanematea Elisa, Tanematea Verma Tupau, Tapatoa Iré-née Toimata, Tapatoa Tiriria Lovina, Tauaea Dominique Nicole, Tauaea Patrick Marurai, Taupua Tevane Alban, Tavanae Ingrid, Tcheou Koan Fong Dorina, Tehio Ginette, Teremate Arlina Nan, Tetoé Armelle Victoire, Tetuanui Angéla, Tetuanui Eugène Mairenui, Tetuanui Isabelle Te-tupaia, Tetuira Patricia Naehu, Tevaearai François Avera, Tien Wah Joséphine, Toofa Violette Tearere, Vahirua Va-lentine Tani, Wong Dominique Akhiong.

Bourses entières

Ahutapu Paul Ranuu, Amaru Andréa, Amini Tevaite, Apin Juliette Turia, Apin Mireille Purutu, Arakino Jean-Claude, Arakino Gérard Tuanaga, Ateo Georges Tiaina, Ateo Eugène Marutua, Atger Julia, Atger Ronald Titona, Atger Teva John, Avaepii Lisbeth Mere, Barff Rémi Tutea, Bellais Carmen, Brémond Alain Puhoeani, Cheon Shun Man Yet Thou, Deane Norbert Terahiti, Deane Samuel Teraivahia, Deane Willyhermina Tiarere, Domingo Gélia Teriiahuroa, Faaruia Marie-Louise, Faatahe Gino Terai, Faaturai James William, Fareea Eritapeta Nelly, Ferrand Catherine Adèle, Ferrand Thierry, Haapiti Lucien, Ham-blin Geoffroy, Hamblin Edith Leilani, Hamblin Tetuanui, Haoa Alfred, Haro Tania Tearere, Heo Moea Dorothea, Hiori Maire Lola, Hoata Rehia Moevai, Howard Ilona Mae-va, Hutapu Denise Ravaina, Kaumoana Vehinefifi, Lerner Karine Brigitte, Lin Koue Alda, Ly Sao Lucien, Maihota Teva, Makitua Heiau, Maruhi Henri, Marurai Melvina, Mau Damas, Metua Gilda Maire, Metua Raymonde Moe-rani, Metua Samuel, Nonoha Véronique Repeta, Paepae-taata Veïtea, Parker Antonina Dominique, Pau Lydie, Pe-rez Inès, Pifao Daniel, Pifao Octave Narii, Pifao Hitore, Ponia Angéla Hutia, Puahio Gloria Rehurehu, Puairau Va-lentine, Raihauti Rovina, Revae Violette Hinaura, Rochet-te Charles Mahuru, Rochette Joséphine Ueva, Roopinia Fritz, Sato Tarita, Taaroa Angèle, Tanematea Germaine Fana, Tanematea Jacqueline, Tanematea Velma, Tang Koun Sang Bernadette, Tang Koun Sang Robert, Tapi Pau-line, Tapi Rosa Hitirere, Tapu Annie, Tarihaa Marie-Made-leine, Tatoa John Manarii, Tauaea Gervais Teriura, Tau-mihau Odette Taatarii, Tauraa Hélène, Tching Emerita Vailuna, Tching Tehapai Yvonne, Tchoung Yao Tearai, Tehaamoana Jean-Baptiste, Tehaamoana Louise, Tehotu Milaine Repeta, Teiva Gabriel Maiturai, Teiva Marianne Tiaitau, Manate-Temanupaioura Ludmilda, Temanupaiou-ra Raymonde Chantal, Temariiama Manutahi, Temarii-auma Marcel Ori, Temaui Simone, Temaui Sophie, Te-niarahi Daniel, Teniarahi Isaïa, Terii Simone Uratua, Terii-tahi Bellona Teipo, Teriitahi Rosa Tiare, Teriitehau Fran-ce Matau, Teriitehau Jérémie, Terito Jeanine Raihoa, Te-topata Joseph, Tetua Liliane, Tetuanui Teva Bruno, Te-tuanui Henri Tuane, Tetuaroa Cyril Marurai, Teuravehe Evelyne Teumere, Tevaearai Suzanne Emeri, Tevaearai Titaina Erline, Tiapari Philomène Heiata, Tihoni Hinano, Tihoni Thérèse, Toofa Augustin Hiro, Tuahine Louis Reia, Tuahine Régina, Turi Huguette, Tutavae Benoit Timi, Tu-tururui Iliana Moetu, Vaitu Ginette Tiare Nui, Vehiatua Claire, Virassamy Noéline Timeri, Wolher Sylvie Pierret-te.

Renouvellement et transformation en demi-bourse :

Quart de bourse : Toofa Dorina.

Renouvellement et transformation en bourse entière :

Demi-bourse : Pahuri Adelaïde.

Renouvellement et transfert du Lycée Paul Gauguin au C.E.S. de Taravao :

Bourse entière : Moevai Joe Faateni.

CLASSE DE PREAPPRENTISSAGE

*Renouvellement**Demi-bourse* : Tehio Sebastien.*Bourses entières*

Chapman César Teheura, Pautu Moanaroa Jim, Reid Thierry, Tuihani Siegfried.

*Renouvellement et transfert de l'Annexe de Papara au C.E.S. de Taravao :**Bourses entières* : Mahai Audie, Toofa Edgard.*Renouvellement, transfert de l'Annexe de Papara au C.E.S. de Taravao et transformation en bourse entière :**Demi-bourse* : Terega Pouaru Tito.

COURS MENAGER

*Renouvellement**Demi-bourses*

Deane Elisabeth Tetuaiterai, Faoa Stellina Mahinatea, Farauru Angèle, Lucas Sarah Tara, Ly Leilani, Maitui Valentine Tiare, Marurai Pairu, Pautu Monique Heipua, Pito Martine Rere, Tahutini Dorothee Riirau, Taraufau Christiane Vanaa, Tcheon Haan Fong Teou Fou Non, Teriitehau Brigitte Teiva, Tetuanui Elisabeth Caroline, Wong Pilar Hélène.

Bourses entières

Afo Edna Moevai, Amaru Georgina Teumere, Arapari Elvina, Atuahiva Viviane Tetuaura, Avaepii Emélie, Chung Si Nam Nathalie, Fall Adèle, Faoa Guinalda Tiare, Fareea Jeanine, Fauraanuievau Nicole, Ferrand Cécilia Teraivero, Haro Paulette, Hauata Cécile Marietta, Maihota Louise, Maoni Hélène, Maraiauria Pauline Tuarae, Maruhi Mihirari, Maruhi Rotina, Marurai Dorina Taimarae, Raipuni Velma Lydia, Rochette Caroline, Rochette Philomène, Schollermann Fuéda, Taaviri Véronica, Tahi Hina Fareone, Tahuaitu Florina, Tamati Taromé, Tamihau Marguerite, Tau Alice Uratua, Tauaea Léna Rora, Tching Romy Titaina, Tehaamoana Française, Teiva Vahinemoea, Teiva Vahinemoea, Temariauma Brigitte Auma, Teniarahi Pauline, Teotahi Léonne Hinano, Terai Heifara, Teriitua Elvina, Terito Nelly Tupuraa, Tohutika Julienne Repue, Tupana Merina Terite, Turi Diana Mareva, Tutavae Jeanine, Tuttururai Moea Marama.

Renouvellement et transformation en bourse entière des demi-bourses attribuées précédemment à Tevaearai Maire et Teura Maire.

C.E.S. de PAOPAO

*Renouvellement**Demi-bourses*

Agnie Denise, Ioane Diana, Lau Fat Roselyne, Marchal Manola Ani, Moanarua Daphné Pascale, Mou Manuia, Nehemia Célestine, Nehemia Victorine, Nehemia Violine, Paoa Gloria Teheura, Pihatae Danilo, Ravello Titaua, Soi Louk Lili, Tangaroa-Putoa Guy, Tchan Lo Manuella, Teariki Elda, Teariki Teddy Tiri, Teraiharoa Elma, Teraiharoa Joseph Ariirata, Teraiharoa Roland, Thieme Dietrich Vetea, Utia Paloma, Van Der Heyde (Tchen Liao) Nane, Wong Simone.

Bourses entières

Agnie Rosita Mareva, Agnieray Guilda, Ahupu Angèle, Ahupu Elisabeth, Ahupu Esther, Ahupu Luc, Amaru Roaina Emélie, Apuarii Chantal Raurea, Arapari Anna, Arapari Rémi, Aririma Elina Terangi, Aroquame Atira, Atehaatoga Rose, AT Thoi Alice, Brothers Thibert Wilfrid, Faatau Tamara Mercédès, Fauura Jean-Marie, Gendron Bruno Mariano, Germain Béline Temarama, Hanere Sidonie Tatiana, Hatete Titania Chantal, Huariki Jean-René,

Haumani Nelson, Hiotua Taea, Hoata Florida Liliane, Itchner Annette, Keck Anna Tiare, Kong Yeck San Jean-Pierre, Lai Fao Aiméo, Lai Fon Yannick Yen Thin, Lo Ting Christiane, Lo Ting Véronique, Lucas Rosette Vahinetua, Maiou Damas, Maihi Bertha Valentine, Maihota Emeline Emilie, Maitia Frédéric Tatave, Maiti Paulina, Manate Hubert, Marama Poura, Mare Puhiaiva, Maroanui Pereni, Matai Eiméo Gilles, Matutau Mareta, Matutau Thérèse Alviara, Mauri Atera, Mihinoa Jim Arona, Mou Lai Chou Robert, Moutham Dolorès, Moutham Rotui Nehemia, Mu Yoe André, Natua Vahinetua Rosina, Oito Albert, Oito Elise Tetu, Oito Henriette, Oito Suzanne, Ori Hilda Terina, Ori Marie-Dominique, Paparai Urira, Paquier Florine Maïna, Pater Joséphine Mea, Pater Tapeta Marima, Poherui Eméliennè, Puarai Nelly Tetiarii, Puputauki Noëlle, Roapamoa Tekoko Nepa, Roe Loana, Ruta Billy Tanehoarai, Ruta Denise Maeva, Smith Lauretta Mataigno, Smith Teura Alexandra, Smith Vaite Eileen, Soi Louk Gustave, Stergios Gérard, Stergios Miriama Laurence, Stergios Virginie Ahutiare, Suhas Anne-Marie Taurua, Tahaia Pierrette, Tairua Philipa Teahi, Tanetua Charly, Tanetua Gérard, Tapi Girenia Hamani, Tapotofarerani Germaine, Tapu Angel, Tapu Faahei Ogar, Taputuarai Walter, Taungaroa Marie Sylviane, Taungaroa Sylvain Imbridge, Teamotuitau Annick, Teamotuitau Céline, Teariki Léon Tahiti, Tefaaana Danielle Heitiare, Tefauragi Tekahu, Teheura Hinano, Tehuritua Wilson Thierry, Teihotu Noha Noël, Teinauri Marianne, Teiri Florentin, Tekori Tepakia, Temere Pomare Ioane, Temere Raureni, Temere Vaitu, Teng Sophie Ly Tchoun, Teng Kiaou Théodore, Tepea François Aiho, Tepoitutaharoa Gladys Micheline, Tepoitutaharoa Bénita Tuane, Tepori Justine Tefaarere, Tepori Maima Johanna, Tepori Nelly, Terai Titaua Sylvie, Tereroa Jacqueline, Teriinohopua Brigitte Narii, Teroatea Tumatarii, Tetuahiti Josiane Anthonina, Tetuahiti Marcella, Tetuahiti Marcelin Paul, Tetuanui Benjamin Pita, Tetuanui Césarine Mareva, Tetuanui Francine Teroro, Teuri Anita, Teuri Denise, Teuri Thérèse, Tevero Célestin Itaata, Tevero Sylvana Haamoe, Toofa Solange Roti, Toromona Clément Milton, Toromona John, Tuahiva Julien, Tuahu Moïse, Turerearii Clothilde, Turerearii Mila Avril, Utia Jean-Pierre, Vahapata Luc Fanauara, Vahirua Véroline Caroline, Voirin Henri Taru.

*Renouvellement et transformation en bourse entière :**Demi-bourse* : Germain Elsa.*Renouvellement et transfert du Collège La Mennais au C.E.S. de Paopao et transformation en bourse entière :**Demi-bourse* : Agniéray Bruno Patrick.

COURS MENAGER

Demi-bourse : Teahi Aroarii Florina.*Bourses entières*

Agnie Florence, Amaru Béline Heipua, Amaru Arthémise Uraore, Bellais Hortense, Germain Christiane, Germain Françoise, Germain Victorine, Maihi Francette Mataihau, Maihota Yvana Teura, Mare Marie-Hélène, Maruhi Augustine, Papai Madeleine, Pittman Frida, Puarai Augustine, Taea Teeva Josiane, Tahaia Fakarere, Teamotuitau Avriana Pepe, Tehei Teurihei, Tehuitua Marina, Teiho Marie-Claire, Teinauri Victorine, Wong Marcelline.

G.O.D. AFAREAITU

*Renouvellement**Demi-bourses*

Lehartel Tetuanu Wilbert, Maihi Yves Remuera, Maiti Théoline Maire, Poroiae Eugène, Teaurai Rosina Vahine.

Bourses entières

Arapari Titaua, Chaves Thomas, Domingo Gloria Ritia, Lehartel Teuratua, Mare Ethel, Maroanui Loretta, Pahi Stellio Teva, Papai Jules Maui, Pater Chantal Ahuura, Tapu Alphonsine Miriama, Taurua Roméo, Taurua Vaimehó, Terai Anita Salomé, Terai Titaina Louella, Teua Myrna, Vahirua Emélia Tatiana, Van Bastolaer Victor, Wong Angèle.

ANNEXE de MATAURA**Renouvellement****Demi-bourses**

Delord Paul, Florès Teapua Viviane, Katupa Théophile, Lacour William Bernard, Patii Teta, Taharia Lydia Alice, Tahiaata Nadia Heifara, Tahiaata Wenceslas, Tanepau Mirielle Hahe, Tehoiri Taahitini, Toussay Gilberte Tauhere, Tuana Gilberte Taramé, Tupea Inès, Tupea Phéline Vahinetua, Tupea Timothée, Viriamu Albert, Viriamu Gilles Marie-Ange, Viriamu Hortense Fernande, Viriamu Lydie Dorothee.

Bourses entières

Anania Geneviève, Anau Jean-Claude Puaea, Apini-Hatitio Cécilia, Apini Perrine Tautiare, Apini Vahineteu, Atai Brigitte, Atai Pierre, Atapo Eline, Atapo Odette Fiareitehei, Avaeoru Vahine, Bataillard Jacob, Bataillard Teretia, Bataillard Tetua Léonie, Chung Stellio, Chung Kui Elvina Arlette, Etou Denise Naapo, Etou Sylvia, Faana Nora Rahera, Faraire Germaine, Faraire Pierrot Tinirau, Farepei-Opetia Lucien Meteta, Farepei-Opetia Wiwine, Florès Adrien Tehare, Florès Elisabeth, Florès Lorette Terira, Florès Richard, Hatitio Annette, Hatitio Claudine Vaea, Hatitio Dalilas Maruia, Hatitio Laurette, Hatitio Pererina, Hatitio Virginia Tina, Ioane Moea, Ioane Patricia, Ioane Théodore, Iotua Annick, Iotua Antoinette Norma, Iotua Jacqueline, Lenoir Danielle Marae, Lenoir Diana, Lenoir Rosette, Mahaa Bella Mareva, Mahaa Bénina Capricieuse, Mahaa Faatiarau Rosette, Mahaa Julien, Mahaa Valentine, Mahai Adrienne, Mahai Maeva, Make Claire Teeikaute, Make Telina, Make Toti Manuel, Manate Abel Roonui, Manate Eric Teva, Manuel Céran Hiro, Manuel Henriette, Manuel Remuna Rosita, Mateau Huguette Coco, Mateau Hector Vetea, Moeau Doris, Mong Yen Adolphe, Mong Yen Sonina, Mooroa Paremata, Mooroa Tetahina, Narii Hina, Narii Marianne Hinano, Neagle Percy, Opetia Jacques, Opetia Tamaititahi, Opuu Alexandra Teatarii, Paparai Vaitoarii, Parau Florise, Pita Isabelle, Poetai Rosa, Raire Narcisse Titaua, Roomataaroa Firmin, Sam You Lolita, Shi Nog Christiane Vaea, Taae Ura, Taataroa Catherine Haamoe, Taharia Adeline, Taharia Ferry Hatuura, Taharia Louis Taverro, Taharia Tuarii Urbaine, Tahiaata Roger, Tahuhuataa Mere, Tamaititahio Rodolphe Davida, Tamaititahio Sylvie, Tamatoa Francine, Taputu Ketura, Taputu Raai, Tau David, Tau Eward, Tau Stéphanie, Taupua Jacqueline Minarii, Tavita Etera Tavita, Teapehu Roberta, Teariki Liphisini, Teauroa Lisa, Tehahe Tinihau Léon, Tehio Siméon, Teinaore Joséphine Emere, Teinaore Yvonne Angélica, Teinaratai Angéla Paloma, Teinauri Cécile Véro, Teipoarii Adrienne, Teipoarii Faleine, Teipoarii Gustave, Teipoarii Louis, Teipoarii Marcel, Teipoarii Taaroa, Teipoarii Tera, Tematahotoa Louise, Tematahotoa Tehina, Tepa Joël (né le 24 septembre 1957), Tepa Joël (né le 22 octobre 1957), Tereopa Béline, Tereopa Etienne, Teriitua Jacques Maverani, Tetaronia Lucie, Tetuamanuhiri Athanase, Tetuamanuhiri Tahuna Antoine, Teuahau Jean-Jacques Billy, Teuruarii Ginette, Teuruarii Iris, Tevaatua Eloïse, Tiarii Colette Harepa, Tiarii Jacques Tu,

Tiehi Etienne, Tuanua Marie-France Maeva, Tuhiti Larice Beniamina, Tumarae Clark Tana, Tumarae Gaétan, Tumarae Grégoire Heifara, Tumarae Jean-Claude Tetupu, Tumarae Marie, Tumarae Pierre Ane, Tumarae Piiarii Berthe, Utia Jeanine, Utia Juliette, Utia Léa, Utia Paulette, Vanaa Laverna Titaina, Vanaa Mirella.

Renouvellement et transformation en bourse entière :

Demi-bourse : Tupea Norbert.

Trois quarts de bourse : Teuruarii Doris Emere.

Renouvellement

Aide scolaire : Pukoki Benjamin.

COURS MENAGER**Renouvellement****Demi-bourses**

Hauata Emilienne Moo, Tanepau Dorielle, Tanepau Lucie Terii, Yieng Kow Nekié Tihina.

Bourses entières

Anania Miriama, Anau Maryvonne, Florès Evangéline, Ioane Hana, Mateau Huguette, Mateau Piera, Parau Henriette, Taputu Avril, Taputu Dorita Taitau, Teauroa Yvette, Tehahe Lucile Maire, Tetaronia Simone Ruta, Tuataa Antoinette, Tuhiti Rosalie, Utia Tuiata.

ECOLE de RIKITEA**Demi-aides scolaires**

Limach Henriette, Mamatui Utakio, Mamatui Marthe, Mamatui Louise, Mamatui Maria Tetua, Mamatui Timotéo, Manuireva Denis, Mataitai François, Moearo Casimir, Paeamara Teretia, Paeamara Faatiarau, Paeamara Uparatia, Papau Petario, Papau Rosalie, Purakauke Rose, Roapamao Michel, Roapamao Célestine, Teagai Igino, Teagai Nicole, Teakarotu François, Teapiki Norbert, Teapiki Henriette, Teapiki Catherine, Teapiki Jean-Claude, Teapiki Kérina, Teapiki Marie-Thérèse, Tehei Maria, Tehei Mélanie, Urarii Benoit, Mamatui Joséphine.

ETABLISSEMENTS PRIVÉS**COLLEGE LA MENNAIS****Renouvellement****Demi-bourses**

Auméran Jean-Marie Michel, Chan Julien Tsu, Cholet Christian, Clark Alberto Aitoofa, Cornu Jules, Dauphin Eric Jean-Marie, Hothan Alec, Langlois Daniel, Law Charles, Lotin Paul, Malateste Mathilde, Mapuna Stéphane, Oopa Charlem Ferdinand, Oopa Jean-Marie, Peretti Charles Dominique, Pita Nati, Putoa Rudolphe Gérald, Rocka Benjamin, Teuira Karl Maurice, Villant Pierre Marcel, Wong Jimmy Anthony, Yamatsy Calixte Mahuru.

Bourses entières

An Pierre Louis, Atiu Charles Tihoti, Atiu Marc Tihoni, Banner Mario Elvis, Bernardino Cyril, Bernardino Eliane Mareva, Bernardino Manuel Teva, Burns Arthur Raymond, Chaine Patrick, Chan Frédéric, Chan Torea Foui Line, Chanseau François, Chanteau Olivier Terainui, Chebret René Maraerua, Cordioli Christian, Deane Gustave Tetua, Doom Teva Karl, Faana Gilles Alex, Faatomo Rino, Frébault Pierre Aroarii, Gatien Manarii Eric, Haumani Yves Marcel, Hito Frédéric Alam, Ienfa Patrick, Kavera Tekikiu, Krainer Yannick Amaru, Labbeyi Paul Vaveri, Laflaquière Jean-Louis Marc, Lai Hubert, Lai John, Lan San Freddy, Le Bronnec Joseph Ieie, Lee Juanito, Lee Tham Edouard, Lee Tham Martial Paite, Lehartel Karl, Lei Foc Stellio, Ling Fou Ling On Ying Ling Gilles, Liou Philippe,

Mahinui Louis, Mahuru Niel Marurai, Marzin Hervé Teria, Materouru Pierre, Mu Yu Gérard, Nouveau Carlos Ariioehau, Paofai Moana Vetea, Raoulx Carol Jean, Raoulx Colin André, Raveino Massimo Marurai, Rochette Charles Ariitehoa, Rocka Yvon Marama, Roi Albert Tautu, Sacault Laris, Seigel Roméo Honoré, Sichoix Eric, Sommers Lucien Jacques, Suhas Robert Manaa, Taimana Guillaume Antoine, Taimana Jean, Taurua Jean-Claude Teiva, Tching Léopold, Tching Marianne, Tefaatau Antonio Teriitahi, Tefaatau Antonio Teriitahi, Tefau Francis Loïc, Teina Bernard Marie, Teissier Bruno Hiro, Tekurio Michel Marie, Temaeva Ernest Moeava, Teraiefa Julien, Terega Frédéric Tehei, Tetua Laroche Noia, Tetuanui Roger, Tirao Marcel Jean, Tsing Stéphane, Tsu Jean-Claude, Villierme Gilles, Vivi Séverin, Win Chin Léopold, Wong Jimmy, Yang Yves.

Renouvellement et transformation en bourse entière :

Quarts de bourse : Rocka Ramon, Rocka Pedro.

Trois quarts de bourse : Princet Henri, Roux Michael, Teinaore Louis, Volrin Patrick.

Renouvellement et transfert de l'Annexe de Papara au Collège La Mennais :

Bourse entière : Pito Gustave.

Renouvellement et transfert de l'Ecole St-Hilaire au Collège La Mennais :

Demi-bourse : Huang Raymond.

Renouvellement et transfert du Séminaire Miti-Rapa au Collège La Mennais :

Bourse entière : Omitai Damien.

Renouvellement et transfert du Collège Notre Dame des Anges au Collège La Mennais :

Demi-bourse : Livine Martine.

Renouvellement, transfert du Collège Notre Dame des Anges de Faaa au Collège La Mennais et transformation en demi-bourse :

Quart de bourse : Terorotua Soraya.

ECOLE SAINT-HILAIRE

Renouvellement

Demi-bourses

Aubry Gilles Eugène, Faura Jean-Marie Tavi, Gatien Olé Haumatānui, Henriou Octave, Teauna Thierry Temauri, Tepehu Thomas, Teuru Edmond.

Bourses entières

Barff Karl Gilles, Chambo Ernest Vehiatua, Hong Taia Foresto, Horley Jean-Marie, Horley Louis Julien, Lehartel Hapai Vincent, Maino Isidore Tau, Min Chiu Ky Sang, Nicolas Benjamin Tefau, Pito Jean-Claude, Puai Tau Cyril, Teapiki Joseph Marie, Tehaamana Daniel, Tehaapapa Gabin Tauupu, Teiefitu Jean-Jacques Léon, Teremate Ruben, Teriierooiterai Franck Gilles, Teriierooiterai Jean-Pierre René, Tetauupu Manuera Tekaviu, Teuirā Raymond Tutea, Tipae Edgar Herby, Topa Thierry Tehei, Utia Germain Ritua.

Renouvellement et transformation en demi-bourse :

Quart de bourse : Lefay Victor.

Renouvellement et transformation en bourse entière :

Trois quarts de bourse : Vii Raphaël.

COLLEGE ANNE-MARIE JAVOUHEY

PAPEETE

Renouvellement

Demi-bourses

Amaru Andréa Teraimaeva, Caisson Marisa Heitea, Chanseau Florence, Chenson Daniel, Chenson Ghislaine, Chenson Christina, Chong Quai-Puni Yva, Cornu Lauretta, Fassin Brigitta, Gineste Chantal Maire, Grosse Véronique, Jordan Apolline Faateni, Jordan Hugoline Alice, Kimitete Sylviane Moea, Laporte Chantal Marie, Moreta Thérèse Tahia, Mou Elise, Mu Yu Yvonne Moui Moi, Paia Virginie Fano, Tapare Madeleine Merry, Tiroa Georges, Vernaudon Célia Eugénie, Wohler Délia Christiane, Yap-Lo Léone Hiano.

Bourses entières

Anania Mareva, Anania Marie-Pauline, Atcheuin Hélène, Atcheuin Sylviane, Barsinas Catherine, Bennett Elma, Bernardino Maima Rosita, Bessert Hiroana Line, Brémond Christelle Vahinemoea, Cao Catherine Tuhuna, Chune Line, Darrouzes Lucie Tegahe, Dumas Odette, Faatau Liana Mihinoa, Faatoa Thérèse Maria, Faehau Blandine, Faurea Vahineura, Frogier Laurette Vatina, Gobrait Maniana Ahutiare, Gooding Agnès, Haeretahaa Catherine, Humani Martine Vahinerii, Heitaa Marcelline Eleana, Holozet Maire Mireille, Ienfa Noëlline, Izal Martine, Izal Michèle, Jamet Katia, Johnstone Eugénie, Jonc Maire, Kaimuko Suzanne, Kautai Félicité Teata, Kautai Rose Marie, Kehu-Mauri Marie-Christiane Hina, Lachaux Viviane, Langlois Ivane, Lau Fat Marie-Rose, Lee Tham Martine Faatea, Le Tham Mélanie Teahio, Long Tang Viviane, Maa-maataiahutapu Marie Cécile, Mahatia Patricia Mata, Maono Isabelle Teumere, Mapu Sylvie Tiare, Mare Maeva Aurore, Materouru Alice, Omitai Francine, Opeta Mame Tepuna, Opuu Rosine, Pakaiti Rota, Perry Irmine Camélia, Peterano Julie, Peterano Laiza, Pita Lucie, Poroi Iva Moe-rava, Raihauti Margarita Vaite, Rateau Anne-Marie Hutia, Raufea Lucette, Raveino Dorothee Diana, Rereao Andréa Remuna, Robson Marie-Jacinte, Shan Thérèse Françoise, Tahia Florence Heariki, Tahia Hina Ataraita, Tairua Philomène, Tairui Mareva Astrid, Tamarii Diane, Tanata Ernestine, Tapakia Tekeu Teipo, Tara Rosalie Frédéricque, Taurua Christiane Stella, Tchang Lissette, Teahui Maeva Laurence, Teakarotu Anastasie, Teakarotu Eugénie Hélène, Teaku Louise Teroro, Teihotaata Mairenui, Teissier Anne-Marie, Temataua Moeata Sandra, Teore Lucie, Tepava Uratua Simplicie, Teraiamano Aude Tearoarii, Teraiamano Tatiana, Teriitaumihau Caroline Hinau, Terorotua Doris Eva, Teto Véronique Manuia, Teuirā Aurélie Tarahu, Teurahutia Edith Hiano, Teuru Patricia-Maeva, Teve Jasmine, Tihoni Elda Rosalie, Tito Michèle Teata, Tua Lowina Teeva, Tua Solange Meryline, Turi Thérèse Mehouri, Viriamu Chantal Herminie, Voirin Pascale Maire, Williams Bernadette Tiareura, Wong Kam Sang Irma, Yp Seung Anaïs Maeva.

Renouvellement et transformation en demi-bourse :

Quart de bourse

Chung Shing Alène, Doudoute Rose-May Céleste, Lei Foc Lilliane, Martinez Tiare Muriel, Peretti Michèle Maria, Shan Marie Rébecca, Tehuiotoa Eliane.

Trois quarts de bourse : Taihia Béline.

Bourse entière : Lei Foc Christine.

Renouvellement et transformation en bourse entière :

Quart de bourse : Tefaatau Titaina.

Trois quarts de bourse

Agniéray Titaua Marguerite, Ariipeu Gisèle, Chanteau Eliane Manahune, Deane Marie Egypte, Faana Rose Isabelle, Gabert Monique Moea, Ienfa Claire, Itchner Mareva Isabelle, Jeune-Yuen Christine Moea, Lehartel Annick Tonina, Mapotoeke Dorothee, Martinez Hinano Françoise, Pahoa Elisabeth Vaite, Paoaafaite Antonina Marae, Patii Mirella Arofea, Perry Stella Tamatoa, Teaha Eileen Tiare, Tekurio Lydie, Temarii Françoise, Teng You Mou Loetitia Tetua, Tinirau Marie-Rosalie, Tuarau Chantal Jeanne.

Renouvellement et transfert du Collège Notre Dame des Anges au Collège A.M. Javouhey :

Bourses entières : Auméran Malvina, Horley Henriette, Mamae Piera Marianne.

Renouvellement, transfert du Collège Notre Dame des Anges au Collège A.M. Javouhey et transformation en bourse entière :

Demi-bourses : Ly Francette, Snow Meretina.

COLLEGE NOTRE DAME DES ANGES - FAAA

*Renouvellement**Demi-bourses*

Aubry Paola Huguette, Boosie Monique Vahinerii, Colombani Chantal Teaviu, Falchetto Giovanna, Hennebuisse Itchner Béatrice, Hennebuisse Julie, Horley Mirella Titaua, Lai-Hing Joana, Lehartel Julia Tehei, Ly Brigitte Olga, Malhota Metuareva, Mu San Gemma, Nicolas Lovina Miriama, Nouveau Maire Béatrice, Peua Christine, Shin Kun Yeung Georgina, Shin Kun Yeung Joséphine, Tamu Cécile Moea, Tching Chantal Marcelline, Teai Marguerite, Vii Lucille Sila, Yu Tsuen Marcelline, Yuen Long Meho Nora Raimanu.

Bourses entières

Bonnet Hinanui, Bonvallet Patricia Ina, Butscher Esther, Frogier Pauline Angella, Horley Angélica, Huuti Rahapa, Izal Rose Marie, Kimitete Claude Heinarii, Lee Anné Base-tepa, Mamatui Marie, Peterano Léa, Robson Marie Blandine, Sui Marcelle, Tapeta Poema Rose-Marie, Taupotini Louise, Taupotini Marcelline, Tehaapapa Lerna Moe, Teivao Marguerite Maeva, Teremate Andréa, Teriierooiterai Marie-Christine, Tetaupu Maria Hinanui, Teto Joséphine, Tetohu Félicité, Tetohu Jacqueline, Vii Maeva Marie, Winchester Riva Alice, Wolher Linda Tiare.

Renouvellement et transformation en demi-bourse :

Quart de bourse

Teina Sabine, Teissier Maire, Tsu Angèle, Tsu Evelyne, Viriamu Mélinda.

Renouvellement et transformation en bourse entière :

Demi-bourses : Kimitete Noela, Li Shen Victorine.

Renouvellement et transfert du C.E.S. de Taravao au Collège Notre Dame des Anges de Faaa :

Bourse entière : Holozet Chantal Patricia.

COLLEGE ANNE-MARIE JAVOUHEY - UTUROA

*Renouvellement**Demi-bourses*

Amiot Marie-Jeanne Manola, Atiu Teipotemarama, Ebb Cyril Vetea, Mou Sing Linda, Raoulx Victorine.

Bourses entières

Aiho Laura Hinano, Aiho Manola, Bou Kan San Martine, Bou Kan San Suzanne, Densat Brigitte Turia, Densat Hinano Clotilde, Haapa Pierrette Miriama, Hanakahi Gines-

ta Maeva, Iriti Eugénie Tamarua, Lao Mao Marcelline, Paferoo Viritua Joana, Punuataahitua Ilda Emélia, Raapoto Liline, Tarnawski Francesca, Tchan Fa Francine Marie-Claude, Tetuanui Solange Imiura, Toa Victorine.

Renouvellement et transformation en demi-bourse :

Quart de bourse

Chane Dorina, Genevois Stella, Manutahi Marie-Jeanne, Raoulx Noëlla Aretemoë, Sham Koua Ralph Joël, Tuheia-va Thom.

COURS MENAGER

*Renouvellement**Demi-bourses*

Ebb Ludmila Maea, Lichon Tehea Linda, Metuaro Evelyne, Millaud Denise Moea.

Bourses entières

Lai Kouï Sylvanna, Matai Heimana Marina, Puhī Iosebeta, Tarano Eméliane, Tefaaora Rosa Hinau.

SEMINAIRE SAINTE-THERESE (MITI-RAPA)

Renouvellement

Demi-bourse : Lequerré Elma.

Bourses entières

Frogier John Tetohu, Graffe Joseph, Heaux Marceline, Oopa Wilfred Vetea, Paeahi Charles Hotai, Paheroo Monique, Picard Marie-Augustine, Pita Matuanui Marekia, Raatiraore Gilles Hiro, Rauhuri Aline Hinamoe, Rauhuri Sorensen Teina, Tanata Paul, Teata Victor Marie, Teehu Gérard Teiho, Temaeva Steween Teiki, Teura David, Tupahururu-Pohue Thomas, Tutea Harrys Iotefa.

Renouvellement et transfert du C.E.S. de Papara au Séminaire Sainte-Thérèse (Miti-Rapa) :

Demi-bourse : Lehartel Kathleen.

ECOLE SAINT-JOSEPH - TAIIOHAE

*Renouvellement**Aides scolaires*

Aniamioi Teavatohetia Eloi, Bangelina Gloria Temoohe, Bangelina Isidore, Barsinas Eric Pakii, Barsinas Jean-Michel, Heitaa Etienne, Teieftu Carlos Irving, Tikoko Gilbert, Timau Dominique, Vahaputona Michel Frédéric.

ECOLE SAINTE-ANNE - ATUONA

*Renouvellement**Demi-bourses*

Chimin Gisèle Joséphine, Vahateani-Dordillon Odette, Tehaamoana Jeanne, Teikiehuupoko Nadine.

Bourses entières

Ah-Lo Marie Colette, Ah-Lo Patricia, Ah-Lo Thérèse, Ah-Sam Catherine, Ah Scha Madeleine, Ah Scha Marie-Claire Agnès, Ah-Won Florida, Aniamioi Marie-Augustine, Barsinas Emélie, Barsinas Nathalie, Epetahui Nicole, Falchetto Adrienne Anna, Falchetto Dora, Foucaud Cécile, Fournier Flora, Gendron Bernadette, Gendron Jeanine, Gilmore Mareva Eléonore, Haiti Adrienne, Heitaa Aline Titiehu, Heitaa Eliane, Heitaa Henriette, Heitaa Thérèse, Hikutini Céline Kohu, Hokaupoko Isabelle, Hueri Léontine, Huhina Marie-Joseph, Huuti Elisabeth, Ihopu Célestine, Kaiha Marie-Josèphe, Kaiha Marie-Madeleine, Kamia Angéla Hinatea, Keakatuoho Marie-Rose, Kiihapaa Céline, Kohoe Sophie Teahiapu, Kohumoetini Blondine, Kohumoetini Geneviève, Kokauani Yvane, Lai Sang Tuhi-
nao, Mendiola Evelyne, Mendiola Marie-Elisabeth, Men-

diola Gabrielle, Nansen Béatrice, O'Connor Simone, Ohu Anita, Omitai Christiane, Otomimi Marianne, Pahuatini Géraldine, Peetau Rosita, Peters Nelly, Putatoutaki Michelle, Skallamera Antoinette, Taata Catherine, Taata Collette, Tata Félicité, Tauapaohu Odette, Tehaamoana Elisabeth Tiana, Tehaamoana Elvina, Tehaamoana Eugénie, Tehaamoana Léontine, Tehepuarii Rachel, Tehevini Eugénie, Tehikihinuhatu Vehinemaituani, Teiefitu Marie-Christiane, Teikihokatoua Lucie, Teikihuavanaka Jocelyne, Teikikaine Annette Mélanie, Teikimoniefitu Emilienne, Teikipupuni Natua Anette, Teikitunaupoko Thérèse, Temaeva Valentine Tearere, Tetuaveroa Christiane, Tuitete Noemi Titieinui, Vaiaanui Marguerite, Vaki Marie-Hélène.

Renouvellement et transformation en bourse entière :

Demi-bourses : Kokini Marie-Victoire, Le Bronnec Marie-Antonina.

Renouvellement et transformation en aide scolaire :

Bourses entières

Barsinas Honorine Tahiao'o, Kokauani Nathalie, Mititai Florence Mauohui, Teikiehuupoko Blandine, Teikipupuni Marianne.

Renouvellement

Aides scolaires

Aniamioi Adrienne Kohihina, Aniamioi Lucie, Barsinas Anastasie, Barsinas Germaine, Chimin Rosalie Ruahoata, Falchetto Eloïse Repeta, Gilmore Elisabeth, Hapiipi Michelle Marie, Heitaa Rosina, Ihopu Victoire, Kaiha Odile Titi, Riipuhia Eulalie, Kiipuhia Noëlla, Kokauani Marie-Florence, Matchi Chantal, Matchi Juanita Teunaotea, Moke Marie-Joseph, Napuauhi Tanahoa Marianne, Napuauhi Peutataikua, Otomimi Adelaide, Pukeeinui Alice Claude, Santos Marthe, Tahuituia Martine, Tetuaveroa Marguerite, Timau Sarah, Vahaputona Lucie Hiakai, Vaki Putohipu Clémence.

Renouvellement et transformation en bourse entière :

Aides scolaires

Ah-Lo Célestine, Barsinas Kuahau, Gilmore Chantal Maire, Heitaa Irène, Mendiola Justine, Tahirori Marie-Françoise, Tutaana Madeleine.

COURS MENAGER

Renouvellement

Bourses entières

Ah-Lo Lina, Ehueinana Annette, Heitaa Rose, Hikutini Adelaide, Kaiha Léa, Kamia Norma Vaea, Kohumoetini Catherine, Matchi Mirabelle, Naomi Faatiarau, Pavaouau Germaine, Peters Dora, Puhetini Cécile, Raihauti Léontine, Tamarii Lucie, Teheitaeva Léa, Tei Nadia, Touaitahuata Eliane.

COLLEGE POMARE IV

Renouvellement

Demi-bourses

Chand Christian Heitarauri, Cowan Mildred Aimata, Faafatua Rosine Taurua, Frogier Annette, Lefait Lise, Metua Hitirere, Pouira Karl Teva, Taea Constant, Teremate Teva Julie, Tom Sing Vien Dorothy, Tsu Lana, Vairaa Hinano Claudine, Walker Wilhelmina Mauarii.

Bourses entières

Abé Nathalie Mireta, Adams Yéla, Ah Yun Yvan, Atiu Ernestine Marianne, Ayou Patricia Teumere, Ayou Siméon Fateata, Brander Frédéric Timi, Brinckfeldt Georgette,

Brinckfeldt Mano Mariane, Cheffort Nathalie, Chung Emilienne, Clark Cathia Louise, Colombel Hinano Noéline, Cowan Ariipeu Benjamin, Domingo Jean Damas, Faehau Roland Teto, Fanaura Brigitte, Fenuaiti Angèle Florine, Frogier Léonie Ina, Frogier Marc Tafai, Frogier Sylvain, Gaoferagi Michel, Gibert Marjolaine Heinui, Grand Inès Ondine, Haapuea Rosina Heirere, Hamblin Samuel Ueva, Haneremarama Georges, Heuea Daniel, Hoata Loretta, Homai Hinano Dominique, Hutia Tiare, Ihorai Charles, Ina John Rereao, Iotua Fabrice Teva, Itae Anita, Itae-Tetaa Marianne Mere, Jennings Camélia Vahinerii, Lacour Perito Paulette, Lee Manola, Lemaire Chantal Moea, Lenoir Christian, Li Léonard, Maiterai Fabienne, Manea Marcel, Mare Fridiane Nelly, Marotau Alfred Puarei, Maruhi Pauline, Masson Edwige Maire, Mataiho Elisabeth Tarona, Menemene Chantal Tinaia, Mou Maire Michelle, Narii Doris, Opeti Marina, Pai Odette Hoare, Panapa Naumi, Pafai Jean-Pierre Nuupure, Papu Hatara, Peterano Vaea, Peua Elina, Princet René Georges, Puariitahi Turu, Pugi-bet Irmin Arato, Putua Hinano Faustina, Ravatua Robert Tinou, Roe Cécile, Roe Millona Tiare, Tajarui Heifara Franck, Tajarui Taryn Romina, Taie Berthe, Tapotofararani Patricia Aroma, Tapotofararani Simone Teroro, Taputuarai Luc Pascal, Taputuarai Serge Ariihau, Taruoura Ivana Aurélia, Tauatiti Georges Piharii, Tauatiti Victor, Taurua Edith Naumi, Taurua Lucienne Miriama, Taurua Olivier Marama, Tchen Lam Daliana, Teata Léone, Teaua Ethel Purae, Teaua Manuella Tatiana, Tehahe Michel Elia, Tehevini Ruta, Tehui Marcelline Vahine, Tehuiotoa Adeline, Tehuiotoa Carméla, Teiefitu Esther Teupoo, Teinaore John David, Teipoarii Joël, Temataua Juliana Aiata, Temauri Moea Maxline, Tepahauaitaipari Daniel Atua, Tepea Tihoti, Teto Jeannot Teihoarii, Teuira Marie-Louise, Teuira Lauris Repeta, Teuira Linda Mahiona, Teuru Malvina Tafano, Teururai Jean, Teururai Titaua, Tevivi Pascale Nadine, Timau Claude, Toofa Laurette Lolita, Tuiava Stella Aeata, Tuarau Teupoo Eugénie, Tuarau Florelle Moeana, Tuarau Jules Tepua, Tuihani Wilfred, Tumahai Eliane Tupuraa, Vaimeho Nora Vanaa, Vairaa Christiane, Vaitoare Hubert Tuterai, Van Bastolaer Gustave Tuatahi, Viu Emélie Titaina, Viu Robert Teva, Wong Marguerite, Wong Fo Kouï Othilde.

Renouvellement et transformation en bourse entière :

Demi-bourse : Vahinemoea Christine.

Renouvellement et transformation en bourse entière :

Trois quarts de bourse : Tei Stéphanie.

Renouvellement et transfert du Lycée Paul Gauguin au Collège Pomare :

Bourse entière : Hurahutia Micheline Maireraurii.

Renouvellement et transfert du C.E.T. Taaone au Collège Pomare :

Demi-bourse : Ihorai Arsène.

Renouvellement et transfert du Collège La Mennais au Collège Pomare :

Bourse entière : Hugon Henri Moehau.

Renouvellement et transfert de l'Ecole St-Hilaire au Collège Pomare :

Bourse entière : Hauata Timi.

Renouvellement, transfert de l'Ecole St-Hilaire au Collège Pomare et transformation en bourse entière :

Trois quarts de bourse : Tepea Georges.

ECOLE MENAGERE PROTESTANTE D'UTUROA

Renouvellement

Demi-bourses : Lemaire Léonora Béatrice, Teamo Mi-reille.

Bourses entières

Afou Pauline, Aiho Milady Pura, Aiho Ruita, Ama Marie-Claire, Atger Céline, Atger Joëlle, Atger Noëlla, Auti Poema Euloge, Brodien Angéline, Brothers Nadia, Chong Rosita, Ebbs Yolande, Faniu Agnès Eliane, Haapii Teruria, Hanere Chantal Rere, Haretahi Marianne, Hioe Mulna, Hunter Josette Uratua, Hunter Noéline Naomi, Hutia Lina Maire, Lee Diana, Lemaire Jeannette Edmonde, Mahuta Vanaa, Manutahi Yolande Tiare, Maruae Célestine, Mauahiti Manina, Mihuraa Monique Rutia, Mou Fat Choizianne, Mu Chee Chuen Aline, Pani-Natua Terii, Paraoa Anne, Paulus Nathalie Maeva, Puhé Eveline, Pureni Geneviève, Rooaü Yane Madeleine, Ruamutu Francisca, Aite Elvina, Ruamutu Vahine, Taerea Jasmina Taïana, Taha Salvadore Tarahuraa, Tahimanarii Néris Moerai, Tairaa Hinano Lennick, Tairua Martine, Tanoa Maiarii Faustina, Tanoa Mata, Tautaha Charlotte, Tehaai Huguette Toarau, Tehahe Francine, Tehahe Mata, Tehapai Madola, Tehea Huguette, Teihotaata Agnèce, Temataua Ani, Temataua Ginette, Temauri Marere, Teriipaia Dolorès, Teriipaia Philomène, Teriitehau Noéline Tatiana, Teriitemoehaa Terai, Teriitirau Narcisse, Teriitirau Noéline Tinitua, Terooatea Vahinetuituimata, Tetaira Antonina Peau, Tetuamahuta Gloria, Tetuanui Elvina, Teura Martine Vanaa, Tihotitahi Martine Vaite, Tinirau Céline, Tinirau Dolorès Moea, Tinirau Nathalie, U Narcisse Toahiti, Vaerea Roti, Vahinetua Germaine, Peu-Tairaa Yvette.

Renouvellement et transformation en bourse entière :

Demi-bourses : Hareuta Catherine, Rai Rahera.

Renouvellement et transfert du Lycée d'Uturoa à l'Ecole Ménagère Protestante d'Uturoa :

Bourses entières

Ganivet Sylviane, Letang Anne, Neuffer Elizabeth, Raapoto-Tehoroitua Colette, Rooau Michèle, Tarano Elvina, Teahui Magali, Temataru Martine, Tetuanui Patricia, Timiona Myrtille, Ye-On Marie-Louise.

Renouvellement et transfert du Collège A.M. Javouhey-Uturoa à l'Ecole Ménagère Protestante d'Uturoa :

Demi-bourses : Teaotea Céline, Teheiura Ethel.

Bourses entières : Faara Jeanine, Teheiura Joana, Tehuiotoa Gisèle.

ECOLE PROTESTANTE D'UTUROA

Demi-aides scolaires : Paoaafaite Georgio, Ruahe Ralph Philippe.

Aides scolaires

Auti Isaata, Deane Alexandre, Faniu Papy Marama, Haoatai Mareto, Henere Roberto, Hopara Gilou, Kong Fou Georges, Maeta Jean Olivier, Mahanora Stéphane, Manea Renand, Manutahi Lucien, Mare Théophile Toarere, Mou Fa Ah King, Papai Jean Ioane, Taerea-Papai Warren Tauhere, Tapea Jean-Yves Taaroa, Tarano Wilfrid, Tarati Joël, Tefaaora Fareta, Tehei Benjamin, Temarii Jean-Marc, Temeharo Emmanuel Tauhere, Teriivahine-Tarano Léonard, Teura Jean-Claude, Vahinetua Vincent Hama.

Renouvellement, transfert du Lycée d'Uturoa à l'Ecole Protestante d'Uturoa et transformation en aide scolaire de la bourse entière précédemment attribuée à Teriimana Eric.

AVIS OFFICIELS

SERVICE DU CADASTRE

AVIS

En application de l'article 7 de la délibération de l'assemblée territoriale n° 75-21 du 24 janvier 1975 rendue exécutoire par arrêté n° 1534 AA du 2 avril 1975, il est porté à la connaissance du public que l'île de Kaukura constituant une section de la commune d'Arutua est dotée de documents cadastraux.

Afin de permettre la tenue à jour de ces documents, les terres situées dans cette île devront désormais être identifiées dans les actes qui les concernent par les références du cadastre.

Ces références seront fournies sur demande par le service du cadastre, Avenue Bruat à Papeete au moyen d'un extrait de la matrice cadastrale.

Le chef de service,
P. LEDUC.

SERVICE DU CADASTRE

AVIS

(Régularisation)

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 décembre 1952 déterminant le mode et les formalités de bornage des terres de Polynésie française, il est donné avis de clôture des opérations de délimitation et de bornage des terres de l'atoll de Niau, commune de Fakarava, subdivision administrative des Tuamotu-Gambier.

Pendant un délai de six mois à compter de la date de la parution du présent avis au *journal officiel* de la Polynésie française, toute personne intéressée pourra prendre connaissance des plans parcellaires déposés au bureau du service du cadastre, avenue Bruat à Papeete pour former opposition, le cas échéant, aux résultats de ces opérations.

A l'expiration du délai de six mois prévu ci-dessus, il ne sera plus reçu d'opposition et le résultat desdites opérations sera définitif.

Il est également porté à la connaissance du public que les parcelles délimitées, énumérées ci-dessous, sises dans cet atoll ont été considérées comme domaniales.

Toute personne pouvant se prévaloir de droits sur ces terres est invitée à présenter ses titres au service du cadastre.

Le chef de service,
P. LEDUC.

ILE DE NIAU

Liste des terres présumées domaniales

Commune de FAKARAVA

N° du procès-verbal	Nom de la terre	Superficie	Situation apparente
SECTEUR 1			
23	Taomi (partie)	0 ha 31 a 68 ca	Sans revendication
57	Namaite	0 ha 64 a 14 ca	Occupant Teura a Papa
74	Mataoma	28 a 08 ca	Titre non présenté
76	Tehuriapapa	0 ha 60 a 00 ca	Occupant Mahia a Moeterauri
102	Tefaratanu	9 a 99 ca	Ancienne prison, occupant Temanihi a Tehau
105	Tuamuna (partie)	6 a 30 ca	Occupant Poata a Moe
134	Nuutere (partie)	68 a 48 ca	Occupant cocoteraie de Tepava a Teura
136	Tiputa (partie)	64 a 60 ca	Occupant Tepava a Teura
155	Varoahu (partie)	0 ha 82 a 00 ca	Titre non présenté
195	Fenei	1 ha 60 a 00 ca	Occupant Manava a Piritua
232	Totarateori	0 ha 63 a 60 ca	Titre non présenté
235	Tematavao	1 ha 04 a 50 ca	Occupant T. Temaunu
241	Nananoa	0 ha 71 a 68 ca	Occupants Tahatenini a Matohi, Temari a Tehau,
259	Hapare	0 ha 37 a 54 ca	Occupant Temanihi a Tehau
261	Tevera	0 ha 79 a 47 ca	Occupant Piho a Moe
262	Tevera	0 ha 24 a 28 ca	Occupant Manava a Piritua
273	Vahieroa (partie)	0 ha 15 a 60 ca	Occupant Temanihi a Tehau
301	Teavatamarahi	0 ha 33 a 60 ca	Occupant Turoa a Torikura
314	Pinaioe (partie)	0 ha 66 a 40 ca	Occupant Temanihi a Tehau
322	Teahuahu	2 ha 50 a 70 ca	Occupant Temanihi a Tehau
333	Temotuiti	0 ha 14 a 57 ca	Titre non présenté
336	Pahere	1 ha 29 a 40 ca	Occupant Teroro a Teufi, Veuve Auméran
337	Papaurutohora	2 ha 14 a 60 ca	Occupant cocoteraie de Fareea a Fareea
339	Hauri	5 ha 64 a 30 ca	Occupant Teuu Maave a Amo
340	Tuamuna et Fanoroa	61 ha 59 a 50 ca	Occupants Teae Tagaroa a Tu et Mme Ruta Teraia-tupa a Tu
345	Teinaraamahae	9 ha 90 a 80 ca	Occupant petite cocoteraie de Parapa Pilato a Faarii
348	Tahuavaerea-Pirivere Taumahaoterai	3 ha 44 a 00 ca	Occupants Clément Victor Huitoofa Ruai Tapu a Tiho - Tutu a Tuihata a Rameka - Teraivahine a Mapuariki a Tetahaimaui
SECTEUR 3			
353	Tearanania	2 ha 53 a 08 ca	Occupant Tane Hoputai a Temai
360	Tamute (partie)	1 ha 58 a 67 ca	Occupant Cocoteraie de Teihoarii a Tahatoterai a Tupahururu
361	Tamute (partie)	0 ha 93 a 13 ca	Occupant T. Temaunu
378	Moumu (partie)	1 ha 50 a 99 ca	Occupant Mme Teura a Tahua
390	Teieie (partie)	2 ha 97 a 22 ca	Occupant Cocoteraie de Teihoarii Tahitoterai a Tupahururu
392	Teieie (partie)	1 ha 19 a 84 ca	Titre non présenté
393	Teieie (partie)	1 ha 96 a 82 ca	Occupant Tefatu a Temai
398	Teieie (partie)	1 ha 17 a 66 ca	Titre non présenté
403	Tuiritia (partie)	0 ha 40 a 00 ca	Titre non présenté
423	Vaiohua (partie)	1 ha 00 a 00 ca	Sans revendication
460	Panono	0 ha 10 a 80 ca	Titre non présenté
503	Nuumeha (partie)	0 ha 75 a 20 ca	Occupant Maro a Amo
507	Aruri	3 ha 21 a 00 ca	Occupant Hurupa a Pirato
510	Aruri	0 ha 25 a 90 ca	Occupant Vaea a Teuu
518	Teriatahae (partie)	0 ha 38 a 20 ca	Titre non présenté
524	Tapuao (partie)	0 ha 25 a 10 ca	Occupant Teuu Maave a Amo
544	Vaiotoe (partie)	0 ha 53 a 00 ca	Occupant Putahi a Tahua
549	Teurihavene (partie)	0 ha 50 a 60 ca	Occupant Manava a Piritua

N° du procès-verbal	Nom de la terre	Superficie	Situation apparente
557	Paota (partie)	0 ha 14 a 50 ca	Cimetière, sans revendication
571	Tetanai (partie)	1 ha 56 a 30 ca	Occupant Tumatau a Tetauru
576	Teparirauraura	15 ha 31 a 24 ca	Titre non présenté
593	Teavahauri	0 ha 13 a 60 ca	Occupant Mme Tetahaimai a Amo
594	Teavahauri	0 ha 32 a 80 ca	Occupant Mme Huiraa a Teufi épouse Clark
598	Teamiparuhi (partie)	0 ha 44 a 00 ca	Occupant Mme Huiraa a Teufi épouse Clark
608	Maraetafaa	0 ha 21 a 10 ca	Occupant, Cocoteraie de Fareunu a Tetautahi
609	Faoapito	12 a 24 ca	Occupant Mahia a Moeterauri
610	Opuarii (partie)	0 ha 58 a 40 ca	Occupant, Mme Teupoo a Tetautahi
611	Vaihioho	0 ha 27 a 20 ca	Sans revendication
612	Maio (partie)	0 ha 12 a 00 ca	Occupant Mahia a Moeterauri
614	Opuarii (partie)	0 ha 06 a 30 ca	Occupant Temanihi a Tehau
623	Ofare	0 ha 21 a 80 ca	Titre non présenté
625	Ofare	0 ha 11 a 10 ca	Titre non présenté
635	Ofare	0 ha 05 a 20 ca	Titre non présenté
636	Ofare	0 ha 03 a 70 ca	Titre non présenté
661	Teruohina (partie)	0 ha 49 a 28 ca	Titre non présenté
664	Vairoa (partie)	1 ha 46 a 50 ca	Occupant Mme Tepori a Tare épouse Kuranui a Tefatu
669	Tehiraamao (partie)	0 ha 15 a 40 ca	Occupant Tahatenini a Matohi
SECTEUR 2			
714	Tefarepara (partie)	0 ha 45 a 60 ca	Occupant Mme Teuru Hauarii Maave a Amo, épouse Tuterai a Tuaira
716	Roua (partie)	2 ha 54 a	Occupant Tavi a Manua
717	Roua (partie)	1 ha 47 a 20 ca	Occupant, Cocoteraie de Roo a Tehavaru
719	Roua I Tua (partie)	2 ha 27 a 80 ca	Titre non présenté
736	Vahieroa	1 ha 66 a 58 ca	Occupant Mme Teuru Hauarii Maave a Amo, épouse Tuterai Tuaira
745	Tahitinui	8 ha 90 a 07 ca	Occupant, Cocoteraie de Hurupa a Pirato
758	Tepuareia (partie)	0 ha 47 a 27 ca	Occupant, Mme Tahunui a Temai
766	Toinino (partie)	0 ha 46 a 69 ca	Occupant Mme Terika a Hiti
770	Tahutahu (partie)	0 ha 29 a 15 ca	Occupant Mme Paora a Parara
775	Tefaruarua (partie)	0 ha 39 a 54 ca	Occupant Tumatau a Tetauru
780	Hivaroa (partie)	0 ha 29 a 04 ca	Occupant Temanihi a Tehau
782	Maiai	0 ha 44 a 61 ca	Occupant Teuu Maave a Amo
784	Raruahine (partie)	0 ha 19 a 01 ca	Occupants Tumatau a Tetauru Mme Ihi a Tetauru, Mme Kaha a Tetauru
787	Raruahine (partie)	1 ha 71 a 12 ca	Occupant Hurupa a Pirato
799	Puaha (partie)	0 ha 04 a 68 ca	Occupants Tetai a Amo et Maruia a Temai
802	Puaha (partie)	3 ha 77 a 20 ca	Occupants Temari a Tehau, Temanihi a Tehau, Teura a Papa
821	Mahia (partie)	0 ha 87 a 48 ca	Occupant Tapitapi
833	Vaiuriri (partie)	7 ha 05 a 74 ca	Occupant Hurupa a Pirato
846	Taitaiafao	1 ha 12 a 85 ca	Occupant, Cocoteraie de Kohekapua a Teura
848	Taitaiafao	0 ha 02 a 00 ca	Occupant Temanihi a Tehau
850	Teanaapoo	1 ha 14 a 80 ca	Occupant Hurupa a Pirato
852	Moumu	2 ha 53 a 08 ca	Occupant, Cocoteraie de Terai Tupahururu et de Mme Amélie Tarome
854	Moumu	3 ha 84 a 40 ca	Occupant, Cocoteraie de Teihoarii Tahitoterai a Tupahururu
853	Tehiraamao	2 ha 46 a 76 ca	Occupant Hurupa a Pirato
857	Vaitaoi (partie)	0 ha 13 a 50 ca	Sans revendication, Eglise
860	Varoahu (partie)	1 ha 17 a 40 ca	Occupant, Mlle Teroro Ah Kim
862	Tefarataiato-Pouiti	30 ha 66 a 40 ca	Sans revendication
865	Hapare-Oihe	7 ha 78 a 00 ca	Sans revendication
866	Taiharuru-Tirape	1 ha 83 a 68 ca	Occupant, Cocoteraie de Tahitoterai a Tupahururu
870	Taitaiafao	11 ha 20 a 00 ca	Sans revendication
871	Paota (partie)	0 ha 26 a 00 ca	Sans revendication, cimetière catholique
873	Opuarii	0 ha 05 a 60 ca	Sans revendication
876	Tetou	0 ha 81 a 70 ca	Occupant Tahutenini a Matohi
877	Tehuaotou	0 ha 46 a 20 ca	Sans revendication

ENQUETE

" de commodo et incommodo "

Conformément aux dispositions de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961 de l'assemblée territoriale de la Polynésie française portant règlement général sur l'aménagement du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, d'habitation, de lotissements, de protection des monuments et des sites, d'hygiène et de salubrité des voies publiques et des constructions d'établissements recevant du public, rendue exécutoire par arrêté n° 984 AA du 26 avril 1961, une enquête "de commodo et incommodo" est ouverte à compter du 10 juin 1976 sur une demande formulée par M. Louis You, domicilié à Paea P.K. 21,500 (magasin Orofero) en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un poste de vente de gaz butane dans un local à aménager dans le magasin " Orofero " sis à Paea P.K. 21,500, côté mer, face du chemin allant au stade.

Le dépôt abritera au maximum 30 bouteilles de 13 kgs chacune.

L'installation relevant de la 2e catégorie de la nomenclature des établissements classés, l'enquête sera close le 10 juillet 1976.

M. Marcel Cadousteau, contrôleur d'urbanisme, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Papeete, le 17 mai 1976.

Le gouverneur et par délégation :

*Le chef du service de l'aménagement
et de l'urbanisme,
F. DUPUY.*

ENQUETE

" de commodo et incommodo "

Conformément aux dispositions de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961 de l'assemblée territoriale de la Polynésie française portant règlement général sur l'aménagement du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, d'habitation, de lotissements, de protection des monuments et des sites, d'hygiène et de salubrité des voies publiques et des constructions d'établissements recevant du public, rendue exécutoire par arrêté n° 984 AA du 26 avril 1961, une enquête "de commodo et incommodo" est ouverte à compter du 10 juin 1976 sur une demande formulée par M. et Mme Daniel dit Ania Fong domiciliés à Faaa P.K. 6,200 après le Super Marché Fanao en vue de régulariser et de réaménager une porcherie comportant les matériels et équipements suivants :

- 1 bâtiment maternité et 1 bâtiment d'engraissement pour 25 verrats, 420 truies et 4.000 porcelets environ, et 1 groupe électrogène de 4,5 KVA Lister refroidissement à eau 850 tours/minute destiné au fonctionnement de la porcherie, sise dans la commune de Faaa côté montagne à 1,200 km environ de la route de dégagement Ouest dans un vallon de la terre " Hiupape " leur appartenant.

L'installation relevant de la 1re catégorie de la nomenclature des établissements classés, l'enquête sera close le 10 juillet 1976.

M. Esquevin, docteur-vétérinaire du service de l'économie rurale est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Papeete, le 20 mai 1976.

Le gouverneur et par délégation :

*Le chef du service de l'aménagement
et de l'urbanisme,
F. DUPUY.*

ENQUETE

" de commodo et incommodo "

Conformément aux dispositions de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961 de l'assemblée territoriale de la Polynésie française portant règlement général sur l'aménagement du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, d'habitation, de lotissements, de protection des monuments et des sites, d'hygiène et de salubrité des voies publiques et des constructions d'établissements recevant du public, rendue exécutoire par arrêté n° 984 AA du 26 avril 1961, une enquête "de commodo et incommodo" est ouverte à compter du 11 juin 1976 sur une demande formulée par le maire de la commune de Mahina domicilié à Mahina, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un atelier de réparation et d'entretien des véhicules municipaux comprenant :

- 2 postes de soudure électrique, 1 perceuse, 1 chargeur de batterie, 2 polisseuses, 1 groupe de soudure, 1 compresseur à air, 1 graisseur à air comprimé, 1 élévateur (pour graissage) à Mahina P.K. 11, côté montagne, en aval du hangar des Soeurs de Cluny.

L'installation relevant de la 3e catégorie de la nomenclature des établissements classés, l'enquête sera close le 25 juin 1976.

M. Ellacott William, contrôleur d'urbanisme, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Papeete, le 24 mai 1976.

Le gouverneur et par délégation :

*Le chef du service de l'aménagement
et de l'urbanisme,
F. DUPUY.*

ENQUETE

" de commodo et incommodo "

Conformément aux dispositions de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961 de l'assemblée territoriale de la Polynésie française portant règlement général sur l'aménagement du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, d'habitation, de lotissements, de protection des monuments et des sites, d'hygiène et de salubrité des voies publiques et des constructions d'établissements recevant du public, rendue exécutoire par arrêté n° 984 AA du 26 avril 1961, une enquête "de commodo et incommodo" est ouverte à compter du 10 juin 1976 sur une demande formulée par M. Georges Salmon domicilié à Papara P.K. 34,300 en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un local de peinture pour véhicules dans son atelier de mécanique générale derrière la station Service sis à Papara P.K. 34,300 en face du dépôt de gaz de Tahiti.

L'installation relevant de la 3e catégorie de la nomenclature des établissements classés, l'enquête sera close le 25 juin 1976.

M. Marcel Cadousteau, contrôleur d'urbanisme, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Papeete, le 24 mai 1976.

Le gouverneur et par délégation :

*Le chef du service de l'aménagement
et de l'urbanisme,
F. DUPUY.*

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES

Etude de Me Jean SOLARI, Notaire
PAPEETE - TAHITI

ANNONCE LEGALE

CHONG YEUNG et Cie
- SUPER MARCHÉ CECILE -

Société en nom collectif en liquidation

Siège Social : PAPEETE, Avenue du Commandant Chessé

Capital : 21.000.000 frs Pacifique

R.C. N° 446-B

Publicité de la constitution : " LA DEPECHE DE TAHITI " numéro du 23 AOUT 1972.

LIQUIDATION - PARTAGE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Georgic CONDE, notaire par intérim à PAPEETE, ayant suppléé Maître Jean SOLARI, notaire titulaire en congé le 8 AVRIL 1976, constatant la liquidation de la Société en nom collectif " CHONG YEUNG et Cie " et procédant au partage de l'actif social, la branche " commissionnaire-importateur " du fonds de commerce " SUPER MARCHÉ CECILE " qui était exploité par la société dissoute à PAPEETE, Avenue du Commandant Chessé, a été attribuée à Monsieur Gaston CHOLET, pour une valeur brute de 92.124.715 francs, à charge par Monsieur CHOLET d'acquitter tout le passif social et de payer à ses copartageants une soulte de 13.298.021 francs.

La branche " épicerie - marchandises générales " dudit fonds de commerce " SUPER MARCHÉ CECILE ", a été attribuée à Madame Henriette MOLINARO, pour une valeur totale de 14.386.979 francs, et à charge de payer à ses copartageants une soulte de 10.431.979 francs.

La jouissance divise a été fixée au 8 AVRIL 1976.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être adressées dans les dix jours de la présente insertion à PAPEETE en l'Etude de Maître Jean SOLARI, Notaire, domicile élu.

Pour deuxième insertion :

Jean SOLARI,
Notaire.

Etude de Me R.E. BAMBRIDGE
Avocat-Défenseur - Papeete

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de première instance de PAPEETE le 14 Janvier 1976, enregistré et signifié ;

ENTRE : dame Clotilde TEHUIOTA nantie de l'Assistance Judiciaire par décision du 20 Octobre 1975 pour lequel domicile élu à Papeete en l'étude de Me BAMBRIDGE avocat ;

ET : M. ATAE Jean demeurant à TIPAERUI quartier Poroi PAPEETE,

Il appert que le divorce d'entre les époux ATAE-TEHUI-OTOA a été prononcé aux torts exclusifs du mari.

Pour extrait :
R.E. BAMBRIDGE.

ANNONCES DIVERSES

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seings privés en date à PAPEETE du 17 Mai 1976, portant la mention : " Enregistré à PAPEETE le même jour, folio 39, bordereau 1078/11 ", Madame Blanche ORY, gardienne d'enfants, demeurant à PAPEETE, Rue des Poilus Tahitiens,

A confié à Madame Jeanne BICHON, épouse de Monsieur Michel DUBREUIL, demeurant à PAPEETE, Quartier Sainte Amélie,

L'exploitation à titre de location gérance d'une garderie d'enfants connue sous le nom de " Garderie CALIMERO " située à PAPEETE, Rue des Poilus Tahitiens.

Cette location gérance a été consentie pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation.

Toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation de cette garderie incomberont à la gérante ; la bailleuse ne devant en aucun cas être inquiétée ni recherchée à ce sujet.

Pour unique publication :
B. ORY.

SOCIETE EXCEL
SARL en liquidation
Au capital de : 4.000.000 F
Siège social : Fare-Ute
R.C. N° 502- B - Papeete

Avis de constitution de la société publié dans le journal d'annonces légales La Dépêche du 21 Juin 1973 paraissant à Papeete.

L'Assemblée générale des associés réunie le 26 Avril 1976 a décidé la dissolution de la société à compter du 1er Avril 1976, l'actif net se trouvant réduit à une valeur inférieure au quart du capital social.

Elle a nommé M. Richard HO demeurant Avenue Prince Hinoi à Papeete comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus, suivant la loi et les usages du commerce, en vue de mener à bonne fin les opérations en cours, réaliser, sous les réserves prévues par la loi, tous les éléments d'actif de la société, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation a été fixé à Fare-Ute, B.P. 1682, ancien siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué, en annexe au registre du commerce, au greffe du tribunal de commerce de Papeete.

Pour extrait :
Le liquidateur désigné.

Association "TE TAATA TAHITI TIAMA" (T.T.T.T.)

MEMBRES DU BUREAU

Président	: TIPAO Colombel
Secrétaire général	: CHING Charlie
Secrétaire général adjoint	: TOREA Aloi
»	: ATAE Teahui
»	: HAEREAPO André
Délégué général	: TEHEIURA Félix
Délégué des jeunes	: ONEE Etienne
Délégué des femmes	: TAUHIRO Meari
Trésorier	: MAO Henri
Membre coopté	: PENIMATAIHAU Tuutau
»	: TERII Taneiti
»	: TIMIONA Hana

Récépissé n° 3693 AA du 17 mai 1976.

PROCES-VERBAL

Renouvellement du Bureau du SYNDICAT DES GENS DE MER du 17 Avril 1976.

Président d'honneur	: René JOUETTE
Président	: J.B. PASQUINI
Vice-Président	: Tuterai HURI
2e Vice-Président	: Luc DUFLOS
Trésorier	: Otto ORBECK
2e Trésorier	: J.B. FREBAULT
Contrôleur	: Tama MATEAU
»	: Louis TOKORAGI
»	: Jean DUCHECK
»	: Martin NEAGLE

Siège social : PAPEETE, FARE-UTE.

AVIS DE CONSTITUTION

Société de Caution Mutuelle de : TAPUAMU - Tahaa

EXTRAITS DE STATUTS

Une Société de Caution Mutuelle de TAPUAMU (Tahaa) s'est constituée dans la commune de TAHAA, le 5 mai 1976. Elle a pour objet de grouper les résidents de la section de commune de Tahaa en vue de faciliter leur promotion sociale et le développement de leurs activités économiques ; son siège social est à TAHAA.

Sa durée est fixée à cinquante années.

Composition du Premier Conseil d'Administration :

Président d'honneur	: TAMAEHU Pascal
Président	: PEU Tanetui
Vice-président	: TOA Remuera
Secrétaire - trésorier	: AUNOA Louise
1er assesseur	: TERIIPAIA Temarii
2e assesseur	: TINORUA Reiatua

Certificat de dépôt n° 627 du 17 mai 1976.

ASSOCIATION SPORTIVE
"TAMARII HEIRI"

Modification de statuts

Ancienne version de l'article 1er : L'association sportive dite "TAMARII HEIRI" fondée en 1975 a pour objet la pratique de l'éducation physique et des sports.

Nouvelle version : L'association sportive dite "TAMARII HEIRI" fondée le 30 Août 1975 a pour objet la pratique et la promotion des sports modernes et traditionnels, l'éducation physique, en général, l'organisation de loisirs, de déplacements en groupe dans le but de resserrer les liens amicaux et de consolider la bonne entente entre tous les membres de l'association. Elle a son siège au lotissement SOCREDO - HEIRI, bâtiment B 3. Sa durée est illimitée.

NOUVEAU BUREAU DU COMITE
DE DIRECTION :

Président	: MATEHAU Rino
Vice-président	: BOUGUES Anselme
»	: TEMATAUA a Temataua
»	: CHEBRET Maurice
Secrétaire général	: TEMATAUA Nesta
Secrétaire adjoint	: TARAHU Benoit
Trésorier général	: HARE Henri
Trésorier adjoint	: SANDOU Lambert
Commissaire aux comptes	: NOUVEAU Yves
»	: TARAUFU Léon

ANNONCES LEGALES

ETS MAN LEE S.A.R.L. AU CAPITAL DE 5.200.000 F

Siège social : Papeete, Avenue du Chef Vairaaotoa
à l'angle de la Rue des Remparts

Aux termes d'une décision extraordinaire des associés en date du 20 février 1976, les ETS MAN LEE ont transféré leur siège social à l'Avenue du Chef Vairaaotoa, à l'angle de la Rue des Remparts, Papeete.

Pour insertion :

La Gérance.

TIRAGE DE LA TOMBOLA DE L'A.P.E.L.
DES ECOLES Ste THERESE & St PAUL
LE 30 AVRIL 1976

1er lot	1.000.000 F	N° 09.594
2e lot	500.000 F	N° 18.402
3e lot	200.000 F	N° 23.838
4e lot	50.000 F	N° 25.358
5e lot	50.000 F	N° 39.352
6e lot	25.000 F	N° 30.795
7e lot	25.000 F	N° 09.427
8e lot	25.000 F	N° 13.779
9e lot	25.000 F	N° 10.972

TOMBOLA "CAMERONE" 1976

**TIRAGE : le Jeudi 13 MAI 1976 à 15 H 00
au Camp d'ARUE**

1er lot	1 voiture Autobianchi A 112	N°	2.022
2e lot	1 cyclomoteur Peugeot G.T. 10	N°	7.023
3e lot	1 cyclomoteur Peugeot	N°	1.105
4e lot	1 chaîne stéréo Philips R.R. 800	N°	1.487
5e lot	1 caméra Canon 798 S.P.	N°	8.705
6e lot	1 téléviseur Divico	N°	8.539
7e lot	1 radio cassette R.R. 210	N°	8.743
8e lot	1 poste Grundig 1000	N°	7.773
9e lot	1 combinaison de plongée	N°	9.640
10e lot	1 glacière portative	N°	8.063
11e lot	1 appareil photo "Instamatic"	N°	6.962
12e lot	1 briquet avec insigne "5e R.M.P."	N°	4.139
13e lot	1 briquet avec insigne "5e R.M.P."	N°	3.033
14e lot	1 briquet avec insigne "5e R.M.P."	N°	1.068
15e lot	1 stylo Parker	N°	8.939
16e lot	1 stylo Parker	N°	10.823
17e lot	1 stylo Parker	N°	4.036
18e lot	1 stylo Parker	N°	6.236
19e lot	1 visionneuse	N°	8.734
20e lot	1 souvenir Légion	N°	1.737
21e lot	1 souvenir Légion	N°	9.934
22e lot	1 souvenir Légion	N°	3.488
23e lot	1 souvenir Légion	N°	10.660
24e lot	1 souvenir Légion	N°	2.573

**RESULTATS DU TIRAGE DE LA TOMBOLA
DES 2 MILLIONS DE L'A.S. CENTRAL SPORT**

(autorisée par arrêté n° 5626 AA du 3 décembre 1975 -
Tirage effectué le samedi 15 mai 1976 à Papeete).

1er lot	2.000.000	billet	N°	80.063
2e lot	500.000	billet	N°	82.256
3e lot	100.000	billet	N°	79.110
4e lot	100.000	billet	N°	64.290
5e lot	100.000	billet	N°	72.604
6e lot	50.000	billet	N°	59.697
7e lot	50.000	billet	N°	18.797
8e lot	50.000	billet	N°	21.713
9e lot	50.000	billet	N°	39.854

EN VENTE A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE**Code du travail**

(Loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952)
(Edition mise à jour au 31 décembre 1974)

Prix de la brochure 1000 francs.

Tables

chronologique, analytique et alphabétique 1969

Prix : 25 francs.

**Classifications professionnelles des travailleurs
du bâtiment des travaux publics et de l'industrie**

(Arrêté n° 125 TLS du 10 janvier 1973 publié au J.O.P.F.
du 31 janvier 1973).

Prix : 80 francs.

Code des impôts directs et taxes assimilées

(Edition mise à jour au 1^{er} janvier 1973)

Prix : 1000 francs.

Collection annuelle reliée du J.O.P.F.

(Années 1964 et 1965)

Prix : 1800 francs.

Code des investissements de la Polynésie française

(Délibération n° 71-27 du 18 février 1971).

Prix : 80 francs.

Textes

relatifs à l'intégration

dans la fonction publique métropolitaine.

(Corps de l'État pour l'administration de la Polynésie française)

La brochure : 100 Frs.

Réglementation

des marchés administratifs de toute nature passés au
nom du Territoire de la Polynésie française.

Prix : 100 francs.